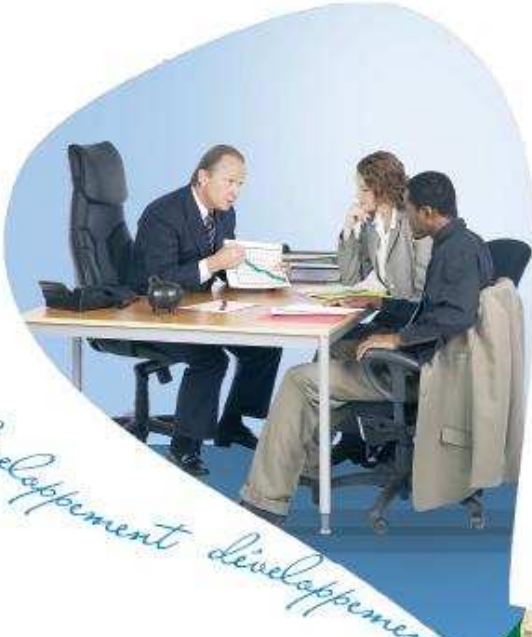


# Charte «Notre Village Terre d'Avenir» du village de Coux et Bigaroque (Dordogne)



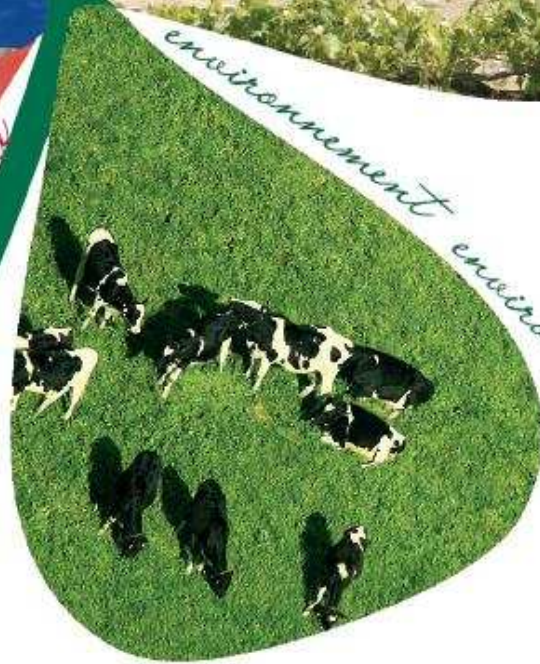
*développement développement développement*



*territoire territoire territoire*



*environnement environnement*



*solidarité solidarité solidarité*



## CHARTRE NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR

La Charte « Notre Village Terre d'Avenir » est un outil adapté aux communes de moins de 3500 habitants : elle est l'Agenda 21 local des villages.

L'Agenda 21 local est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l' élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines et partenaires, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation...).

Le village de Coux et Bigaroque a décidé de s'engager dans la réalisation de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et dans sa mise en œuvre afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

Pour cela, il a choisi d'agir sur les finalités suivantes :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. Epanouissement de tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Vue de Bigaroque

Source : <http://www.coux-et-bigaroque.fr/>



Source : <http://www.coux-et-bigaroque.fr/>

## Fiche d'identification

### ***Informations sur la collectivité***

<b>Nom de la collectivité :</b>	<b>COUX ET BIGAROQUE</b>
<b>Type de collectivité :</b>	<b>COMMUNE</b>
<b>Nom du maire ou du président :</b>	<b>RAFALOVIC Michel</b>
<b>Département :</b>	<b>DORDOGNE</b>
<b>Région :</b>	<b>AQUITAINE</b>
<b>Nombre d'habitants :</b>	<b>944</b>
<b>Nombre de communes :</b>	<b>UNE</b>
<b>Superficie du territoire :</b>	<b>1 933 ha</b>

*En 1825, les communes de **Bigaroque** et de **Coux** fusionnent sous le nom de **Coux-et-Bigaroque**.*

### ***Localité***

Adresse : Le Bourg

Code postal : 24220

Ville : Coux et Bigaroque

Téléphone : 05.53.31.61.07

Télécopie : 05.53.31.62.15

Site Internet : <http://www.coux-et-bigaroque.fr>

E-mail : [info@coux-et-bigaroque.fr](mailto:info@coux-et-bigaroque.fr)

### ***Informations concernant le chef de projet***

Nom : Rafalovic

Prénom : Michel

Adresse (si différente) :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Télécopie :

**Date de lancement de la Charte Terre d'Avenir (Agenda 21 local): 9 Janvier 2009**

**Date d'adoption de la Charte Terre d'Avenir (Agenda 21 local): 2 Octobre 2009**



## LETTRE DE MOTIVATION

MAIRIE  
DE  
COUX ET BIGAROQUE



Coux et Bigaroque, le 28 septembre 2009

LE MAIRE DE COUX ET BIGAROQUE,

à

Monsieur le président  
Association nationale Notre Village  
Le clos joli  
19500 MEYSSAC

Objet : agenda 21

Monsieur le président,

Face aux grands enjeux mondiaux que sont la préservation de l'environnement, le développement économique et la justice sociale, la municipalité a souhaité agir au niveau local et intégrer les principes du développement durable dans la mise en œuvre de sa politique en créant un « agenda 21 ».

La volonté des élus est de faire de Coux et Bigaroque un village « durable » où il fait bon vivre, non seulement pour les générations actuelles, mais aussi et surtout pour celles à venir.

La question que l'on me pose souvent est « pourquoi une commune de 942 habitants, située au cœur du Périgord noir, se lance-t-elle dans une démarche initiée au sommet de Rio en 1992 ? ».

Les communes sont aux avant-postes de tous les dysfonctionnements de notre société.

Les élus locaux, les citoyens, sont les premiers impliqués pour évaluer, disséquer, voire réparer les dégâts économiques, sociaux, environnementaux, qu'ils subissent ou génèrent.

...

Mairie - 24220 COUX ET BIGAROQUE - ☎ 05 55 31 61 07 - 📠 05 55 31 62 15 - info@coux-et-bigaroque.fr

[www.coux-et-bigaroque.fr](http://www.coux-et-bigaroque.fr)

Nous devons faire un bilan de nos comportements individuels et collectifs, puis définir les actions concrètes à mettre en œuvre pour les changer, si nécessaire, par des pratiques plus environnementales et solidaires.

Tout au long de cette démarche, des idées mais aussi des projets concrets ont jailli des esprits des uns et des autres.

Certaines opérations écartées pour raisons financières ou en attente de réflexion plus poussée, seront certainement reprises plus tard.

Le conseil municipal a, à l'unanimité, fait des choix pour la mandature à venir et a la ferme intention de mener à terme les projets qui ont été retenus.

Un comité d'évaluation indépendant fera annuellement le point sur les actions entreprises.

Je suis persuadé que cette démarche de nature participative a permis à notre commune de fixer un cadre de référence pour guider ses initiatives au regard du développement durable.

Ella a créé une dynamique du territoire, fait émerger de nouvelles idées et favorisé le lien social par le sentiment d'avoir œuvré pour le bien collectif.

En mobilisant l'énergie et les compétences de tous autour de cet « agenda 21 », Coux et Bigaroque choisit d'être une commune responsable, citoyenne, active, soucieuse de son avenir pour perpétuer le concept de « bien vivre ensemble » en vigueur depuis des décennies.

Souhaitant que la charte proposée réponde aux critères exigés par votre association, je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,  
Michel RAFALOVIC

## **I. DESCRIPTIF DE L'ETAT ACTUEL DU PROJET ET DE SON AVANCEMENT**

La charte « Notre village terre d'avenir » du village de Coux et Bigaroque a été adoptée par le conseil municipal du 2 Octobre 2009.

Le plan d'action ainsi que les fiches actions qui composent la charte en sont donc au stade de la mise en œuvre.

Plusieurs actions pour la mise en oeuvre du programme d'actions défini par le comité de pilotage et validé par le conseil municipal, ont d'ores et déjà été engagées, notamment :

- *isolation bâtiment de la Poste,*
- *tableaux d'information,*
- *plateformes de tri,*
- *sensibilisation des habitants au développement durable...*

## **II. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

Le diagnostic territorial du village a été élaboré par l'association nationale Notre village en plusieurs étapes.

Tout d'abord, un auditeur de l'association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'évaluation notée « Notre village terre d'avenir » avec le comité de pilotage sur la commune, d'effectuer une visite du territoire, et de collecter l'ensemble des pièces justificatives permettant d'apprécier la situation du village par rapport au développement durable.

Puis après analyse de ces différents éléments, l'auditeur a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis au village afin qu'il soit partagé avec les membres du comité de pilotage et la population.

Voici ci-dessous les éléments synthétiques du diagnostic territorial.

## Synthèse d'évaluation du village de Coux et Bigaroque (Audit réalisé le 23/01/2009)

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p><b><u>Finalité 1 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Gestion et maîtrise (partielles) de la consommation d'énergie (régulation du chauffage et extinction des appareils électriques la nuit et le week end; isolation de la plupart des bâtiments publics; pose d'ampoules basse consommation pour l'éclairage public à chaque remplacement; extinction de l'éclairage la nuit)</li> <li>❖ Sensibilisation de la population aux transports alternatifs</li> </ul>	<p><b><u>Finalité 1 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utilisation de l'énergie fossile par la commune</li> <li>❖ Pas d'isolation du bâtiment de La Poste</li> <li>❖ Absence d'ampoules basse consommation dans les bâtiments publics</li> <li>❖ Pas de sensibilisation (par la commune) de la population aux économies d'énergie</li> </ul>
<p><b><u>Finalité 2 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Protection des milieux naturels et des paysages</li> <li>❖ Enfouissement des lignes (achevé et <u>en cours</u>)</li> <li>❖ Gestion des cours d'eau</li> <li>❖ Systèmes économiseurs d'eau dans certains bâtiments publics, arrosage municipal avec l'eau de la Dordogne (<i>par le syndicat d'irrigation</i>)</li> <li>❖ Zonage d'assainissement, station d'épuration</li> <li>❖ Collecte des déchets, tri sélectif, points d'apports volontaires, récupération sur la commune de certains déchets ménagers spéciaux; Sensibilisation de la population et des scolaires à ces pratiques</li> </ul>	<p><b><u>Finalité 2 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pas de sensibilisation (par la commune) de la population au respect des milieux naturels et à la protection de la biodiversité et aux économies d'eau</li> <li>❖ Pas de récupération des eaux pluviales</li> </ul>
<p><b><u>Finalité 3 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Qualité et pression de l'eau potable satisfaisantes, très peu de fuites au niveau du réseau; points d'eau publics</li> <li>❖ Suppression des canalisations en plomb</li> <li>❖ Système scolaire (en RPI) de qualité, sensibilisation des scolaires au Développement Durable; système périscolaire de proximité</li> <li>❖ Disposition en faveur des personnes défavorisées et des personnes handicapées</li> <li>❖ Associations actives et mise à disposition de moyens matériels par la commune</li> <li>❖ Accueil des nouveaux arrivants lors des vœux</li> <li>❖ Quelques services publics sur le territoire</li> </ul>	<p><b><u>Finalité 3 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Alimentation en eau potable quantitativement insuffisante (importations nécessaires d'autres collectivités)</li> <li>❖ Pas de places de parking destinées à des personnes à mobilité réduite</li> <li>❖ Peu de manifestations culturelles</li> <li>❖ Peu de services publics sur le territoire <i>mais projet de création d'une Maison des Services Publics (par la Communauté de Communes) à proximité (Saint Cyprien)</i></li> </ul>
<p><b><u>Finalité 4 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Démocratie participative, site Internet récemment modifié, communication externe par la presse locale</li> <li>❖ Implication dans le tissu intercommunal</li> <li>❖ Maintien des services aux personnes âgées</li> <li>❖ Carte communale, 3<sup>ème</sup> et dernière tranche du PAB</li> <li>❖ PPR en cours de finalisation</li> <li>❖ Procédure en cours contre une construction irrégulière</li> <li>❖ Aménagements de sécurité routière (PAB)</li> <li>❖ Diagnostic amiante effectué</li> <li>❖ Petit patrimoine entretenu, préservation de l'esthétique</li> <li>❖ Maintien de quelques services au public</li> </ul>	<p><b><u>Finalité 4 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pas de mise en valeur du petit patrimoine</li> <li>❖ Peu de services au public</li> </ul>
<p><b><u>Finalité 5 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Espaces agricoles actifs et majoritaires</li> <li>❖ Quelques PME et commerces, nombreux artisans</li> <li>❖ OCM en cours (<i>avec le Pays</i>)</li> <li>❖ Valorisation économique du tourisme</li> <li>❖ Intégration des critères environnementaux dans les achats publics</li> </ul>	<p><b><u>Finalité 5 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pas de supports publicitaires sur la commune pour les touristes</li> </ul>
<p><b><u>Appréciation :</u></b></p>	<p><b><u>Appréciation :</u></b></p>

## Synthèse d'évaluation du village de Coux et Bigaroque -suite- (Audit réalisé le 23/01/2009)

POINTS A AMELIORER	CRITERES DISCRIMINANTS
<p><b><u>Finalité 1 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Projet de mettre en place une pompe à chaleur à la Mairie</li> <li>➤ Isoler le bâtiment de La Poste; réfléchir à la pose d'ampoules basse consommation et de minuteriers dans les bâtiments publics</li> <li>➤ Projet de réaliser un diagnostic énergie</li> <li>➤ Projet de pistes cyclables (<i>avec la Communauté des Communes</i>)</li> <li>➤ Réflexion sur la mise en place d'un système de covoiturage</li> <li>➤ Sensibiliser les habitants aux économies d'énergies</li> </ul>	<p><b><u>Finalité 1 :</u></b></p> <p style="font-size: 1.2em;">NEANT</p>
<p><b><u>Finalité 2 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser les habitants à la protection de la biodiversité et des milieux naturels et à la nécessité d'économiser l'eau</li> <li>➤ Mise en place d'une Charte Paysagère (<i>au niveau du Pays :</i></li> <li>➤ Réfléchir à l'installation de systèmes économiseurs d'eau dans les bâtiments publics et à la récupération des eaux de pluie</li> <li>➤ Sensibiliser la population à la bonne utilisation des équipements de collecte</li> <li>➤ Projet de plateforme de compostage des déchets organiques communaux à la déchetterie (<i>par le SMIRTOM</i>)</li> </ul>	<p><b><u>Finalité 2 :</u></b></p> <p style="font-size: 1.2em;">NEANT</p>
<p><b><u>Finalité 3 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Projet de passer en régie pour la gestion de l'eau potable</li> <li>➤ Projet de forage en eaux profondes (<i>par le syndicat de production d'eau potable</i>)</li> <li>➤ Demande de diagnostic du réseau d'eau potable au CG</li> <li>➤ Projet de compost avec les écoles, réflexion sur un projet pédagogique (tri dans les classes); réfléchir sur la mise en place d'une journée de nettoyage de la nature</li> <li>➤ Projet de création de places de parking pour les personnes handicapées</li> <li>➤ Organiser davantage de manifestations culturelles</li> <li>➤ Remise de documents de présentation aux nouveaux arrivants en réflexion</li> <li>➤ Projet d'agrandissement de la cantine scolaire et de mise en place d'une cuisine traditionnelle</li> </ul>	<p><b><u>Finalité 3 :</u></b></p> <p style="font-size: 1.2em;"><b>Absence de signalisation de la non potabilité ou de la potabilité pour tous les points d'eau</b></p>
<p><b><u>Finalité 4 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réfléchir à la mise en place d'un conseil des jeunes</li> <li>➤ Reconstitution possible d'une OPAH (<i>avec le Pays</i>)</li> <li>➤ Réfléchir à la mise en valeur du petit patrimoine (éclairage, panneaux...)</li> </ul>	<p><b><u>Finalité 4 :</u></b></p> <p style="font-size: 1.2em;">NEANT</p>
<p><b><u>Finalité 5 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réfléchir à la mise en place d'une aire de stationnement pour les campings cars</li> <li>➤ Projet d'installer des panneaux d'information à la Mairie pour l'accueil des touristes; réfléchir à la création de cartes postales par exemple afin de valoriser la commune</li> <li>➤ Développer les manifestations commerciales à vocation touristique (foires, marchés de pays..)</li> <li>➤ Projet de transformer la station de pompage en gîtes pour randonneurs</li> </ul>	<p><b><u>Finalité 5 :</u></b></p> <p style="font-size: 1.2em;">NEANT</p>
<p><b><u>Appréciation :</u></b></p>	<p><b><u>Appréciation :</u> Résoudre ce critère discriminant en priorité</b></p>

## FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

### 1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

#### 1.1.1. Energies fossiles consommées par la commune

La commune de Coux et Bigaroque consomme des énergies fossiles : l'électricité, le gaz, le fuel domestique et du carburant pour les engins municipaux.

#### 1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

Actuellement, la commune n'a pas recours aux énergies renouvelables mais cette démarche est engagée par la municipalité. En effet, tous les bâtiments municipaux seront progressivement équipés de pompes à chaleur.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce justificative N°
1.1.2. 01	Installation photovoltaïque pour la salle des fêtes	2010	CG, Etat	45
1.1.2. 02	Mise en place de pompes à chaleur pour le chauffage des bâtiments publics	2018	Installateur privé	43-45

#### 1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

Les chauffages de la mairie, de la bibliothèque, de l'école, du centre de loisirs et du centre social et culturel sont équipés de thermostats qui permettent de réduire la température la nuit et le week-end. Le chauffage de la salle des fêtes, dont l'occupation varie d'une semaine à l'autre, est mis en route et éteint manuellement en fonction des utilisations. L'ensemble des bâtiments est bien isolé (double vitrage, isolation des toitures...) à l'exception de la Poste.

Les appareils électriques sont également éteints la nuit et le week-end. Les ampoules basse consommation ne sont pas utilisées dans les bâtiments publics. En revanche, au niveau de l'éclairage public, ce type d'ampoule est installé à chaque remplacement. L'éclairage public est éteint la nuit de 0 h 30 h à 6 h. Une minuterie a été mise en place à l'intérieur du WC public de la mairie.

La municipalité projette de faire réaliser un diagnostic énergie afin de mieux maîtriser la consommation d'énergie.

Actuellement, la commune ne sensibilise pas ses habitants aux économies d'énergie. La réunion publique concernant la mise en place de l'Agenda 21 servira de première sensibilisation. Une information, par le biais du bulletin municipal, Internet et affichage dans les lieux-dits est également prévue.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
1.1.3. 01	Isolation du bâtiment de la Poste	Sept. 2009	Installateur privé	43
1.1.3. 02	Sensibilisation des habitants à la bonne gestion de l'énergie nécessaire au chauffage de l'habitat	Déc. 2009	Commune	

1.1.3. 03	Sensibilisation des habitants à la bonne gestion de l'énergie électrique	Déc. 2009	Commune	
1.1.3. 04	Stratégie pour réduire la consommation de l'éclairage public et des bâtiments publics	2012	Syndicat d'électrification, commune	41

## 1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

### 1.2.1. Réseau routier, ferroviaire et voies navigables

L'accès autoroutier le plus proche se situe à 50 km de la commune de Coux et Bigaroque. Les routes départementales 51 et 703, des voies communales et forestières sillonnent également le territoire.

Deux sentiers de randonnées balisés sont présents sur la commune : la Boucle de l'Aurival (8,7 km) et la Boucle des Fontaines (12,4 km). Ces deux sentiers sont praticables à pied, à cheval ou en VTT (parcours facile). Tous deux sont inscrits dans le PDIPR. Leur aménagement et leur entretien sont effectués par la Communauté de communes qui a en charge près de 200 km d'itinéraires intercommunaux. Les chemins ruraux sont entretenus.

Les gares les plus proches se situent à Siorac en Périgord et au Buisson de Cadouin.

### 1.2.2. Développement des transports peu ou non polluants

Un service de transport scolaire couvre le territoire des communes de Coux et Bigaroque et de Mouzens et assure les échanges entre les deux écoles.

Un projet de création de pistes cyclables est à l'étude au niveau de la Communauté de communes de la vallée de la Dordogne. Aucun espace piétonnier n'existe sur le territoire.

Des habitants de la commune pratiquent un co-voiturage ponctuel et spontané. Afin d'encourager cette démarche, la municipalité réfléchit à la mise en place d'un système de covoiturage, par le biais d'information à la radio ou sur le site Internet. Cette action a pour but de sensibiliser davantage les adeptes et de permettre à des non initiés de percevoir l'importance des transports alternatifs.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
1.2.2. 01	Sensibilisation des habitants à l'impact environnemental des modes de transport	Déc. 2009	Commune	

## **FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES**

### 2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

#### 2.1.1. Protection de la flore et de la faune

La commune de Coux et Bigaroque est concernée par trois zones ZNIEFF de Type 1 :

- les « coteaux calcaires de Coux et Bigaroque » étendus sur 90 ha dans leur totalité, qui sont favorables à la présence d'espèces végétales à affinités méditerranéennes,
- le « coteau de Saint-Cyprien et Mouzens » étendu sur 207 ha dans sa totalité,
- les « couasnes de Coux et Bigaroque », étendues sur 278 ha dans leur totalité. Ces dernières représentent une halte migratoire pour les oiseaux aquatiques et une zone attractive pour certains mammifères aquatiques très rares (loutre et vison d'Europe) signalés sur le cours de la Dordogne. Cette zone, d'une forte potentialité biologique, héberge des colonies d'hirondelles de rivage et possède un seuil rocheux et des frayères. Si le classement en ZNIEFF ne confère pas de protection réglementaire directe, il permet qu'une attention particulière soit apportée afin d'éviter les aménagements susceptibles de détruire ou dégrader les milieux inventoriés.

La commune de Coux et Bigaroque est également concernée par un arrêté préfectoral de protection du biotope (1991), qui s'applique sur la rivière Dordogne, de la commune de Cazoulès en amont, à la commune de Saint-Pierre d'Eyraud, en aval. La Dordogne constitue, en effet, un biotope nécessaire au frai et au nourrissage du saumon, de la grande alose, de la lamproie. Ainsi, ce biotope doit être conservé pour permettre la vie de ces espèces dans le cours de la rivière.

Aucune réserve naturelle (nationale ou régionale), aucun parc national et aucun espace naturel sensible ne concernent la commune.

La commune ne sensibilise pas sa population à l'existence de cette flore et de cette faune et n'a pas signé de partenariat avec des organismes spécialisés (DIREN, CREN..).

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.1.1. 01	Organisation de journées « 1001 Espèces »	2010	Commune, SMETAP	49

#### 2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

Deux zones « Natura 2000 directive habitats » sont présentes sur la commune, où ont été recensées plusieurs espèces emblématiques et fragiles (comme le vison d'Europe) :

- les « coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne » (3 768 ha),
- la « Dordogne » (5 694 ha).

Le hameau de Bigaroque est répertorié « site inscrit ».

La commune n'a pas élaboré de contrat ou plan de paysage. Toutefois, suite à une demande faite au Pays Périgord noir par la Communauté des communes de la vallée de la Dordogne, une charte paysagère se mettra peut être en place dans les mois à venir.

L'enfouissement des lignes a été effectué sur une partie de la commune, notamment au niveau du bourg et de certains hameaux. Le reste du territoire sera effectué progressivement.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.1.2. 01	Sensibilisation des habitants à l'impact environnemental de la consommation des ménages (achats domestiques)	Déc.2009	Commune	
2.1.2. 02	Réduction de l'impact des produits phytosanitaires utilisés sur le territoire de la commune	2010	Chambre d'Agriculture, Direction Générale de l'Agriculture	

## 2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

### 2.2.1. Gestion des cours d'eau

La commune de Coux et Bigaroque possède une rivière, la Dordogne (2<sup>ème</sup> catégorie) (voir photo 2.2.1 page 69), qui après avoir traversé le département se jette dans l'estuaire de la Gironde. La Dordogne borde la commune sur 7 km. Trois ruisseaux parcourent également le territoire : l'Aurival, le Boule et le Coux.

L'entretien de la Dordogne et de ses affluents est effectué par le Syndicat mixte d'études, de travaux et d'aménagement des berges de la Dordogne qui regroupe 15 communes. En effet, la Communauté des communes de la Vallée de la Dordogne lui a délégué l'entretien des berges, l'amélioration de la qualité de l'eau ou encore la valorisation paysagère de la rivière. Ce syndicat assure ainsi la maîtrise d'ouvrage des opérations liées à la rivière grâce à la présence d'une équipe encadrée par un technicien de rivière : plantations et revégétalisation, protections des berges, sécurisation de la rivière pour la navigation.

La Dordogne bénéficie d'une valorisation économique et touristique au lieu-dit Falgueyrat où une plage de galets est aménagée pour la période estivale.

Les ruisseaux privés sont entretenus par les riverains.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.2.1. 01	Activités de maintien et d'amélioration de la rivière Dordogne et suivi des actions de formation et communication	2015 (à confirmer)	SMETAP	6

### 2.2.2. Plans d'eau fermés

Les seuls plans d'eau existant sur la commune sont privés.

### 2.2.3. Piscine et eaux de baignade

La commune ne possède pas de piscine municipale. Elle bénéficie néanmoins d'eaux de baignade par la présence de la rivière Dordogne. Une zone de baignade balisée est mise en place durant la période estivale (en général du 15 juillet au 15 août) sous la surveillance d'un agent communal titulaire du BNSSA.

Le contrôle de ces eaux se fait par la DDASS. Durant la saison, la qualité de l'eau analysée est bonne.

#### 2.2.4. Economies d'eau

La commune de Coux et Bigaroque ne sensibilise pas ses habitants aux économies d'eau. Ceci fera l'objet d'une action ciblée.

Des systèmes économiseurs d'eau (chasse d'eau, robinet à bouton poussoir) sont installés dans quelques bâtiments publics (salle des fêtes, école).

L'arrosage municipal est réalisé le matin, dès 6 h, avec l'eau d'irrigation provenant de la Dordogne et distribuée par le Syndicat intercommunal d'irrigation le Coux-Mouzens. Ce réseau d'irrigation couvre une partie du territoire et dessert les exploitations agricoles et un nombre sans cesse croissant de particuliers équipés de compteurs jardins.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.2.4. 01	Sensibilisation des habitants à la bonne gestion de l'eau domestique et de l'eau de pluie	Déc. 2009	Commune	
2.2.4. 02	Raccordement du village de Braguel au réseau d'irrigation	2011	Commune, prestataire d'installation et bénéficiaires	5

#### 2.2.5. Gestion des eaux pluviales

Actuellement, la commune n'a pas recours à la récupération et à la réutilisation des eaux pluviales. En effet, la commune possède un système d'irrigation qui lui permet d'arroser sans utiliser l'eau potable.

### 2.3. GESTION DES REJETS

#### 2.3.1. Schéma d'assainissement (zonage)

L'intercommunalité a mis en place un schéma d'assainissement sur la commune en 2002. Ce schéma a été complété en 2009.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.3.1. 01	Poursuite de l'assainissement collectif et amélioration de l'assainissement individuel	Fin 2011 <i>(pour priorité 1)</i>	SPANC	20

#### 2.3.2. Zones d'assainissement individuel

Les habitations hors bourg doivent être équipées d'un assainissement individuel. Depuis 1999, date de mise en place d'un SPANC, c'est la Communauté des communes de la vallée de la Dordogne qui a en charge le service d'assainissement non collectif.

Le rôle principal du S.P.A.N.C. est :

- d'assurer le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations non collectives lors des travaux de création, de réhabilitation ou de modification de l'assainissement existant,

- d'assurer le contrôle des installations existantes.

L'entretien des installations reste à la charge des propriétaires.

### 2.3.3. Zones d'assainissement collectif

#### 2.3.3.1. Réseaux de collecte

La construction du réseau d'assainissement collectif a débuté en 1999. La partie agglomérée du bourg est d'ores et déjà équipée. L'assainissement des hameaux de Lanceplaine et Bigaroque est à l'étude. La collecte des eaux pluviales se fait dans un réseau séparé.

#### 2.3.3.2. Station de traitement

La commune possède une station d'épuration (station de Falgueyrat), de type « boues activées » avec décanteur secondaire suivi d'un filtre à sable.

Cette station est gérée par la commune avec l'aide technique du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration du Conseil Général de la Dordogne). Cette aide s'exerce essentiellement sur les postes suivants : aide à la décision, optimisation du fonctionnement des stations d'épuration, diagnostic de l'unité de traitement et suivi de fonctionnement de la station.

Les rejets de la station d'épuration sont de bonne qualité et sont évacués dans le ruisseau « Le Coux ». L'évacuation des boues sèches est réalisée selon un plan d'épandage sur des terrains agricoles de la commune.

### 2.4. GESTION DES DECHETS

#### 2.4.1. Collecte

La collecte des déchets (recyclables et ordures ménagères) est effectuée par le SMIRTOM de Belvès. Le SMIRTOM adhère au Syndicat Départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) qui met en oeuvre le plan départemental de gestion des déchets du département. Ce syndicat a été labellisé « QualiTri » par l'ADEME pour sa gestion de la collecte.

Dans le bourg, la collecte est effectuée en porte à porte. Des points d'apports volontaires, équipés de conteneurs à couvercle jaune pour les recyclables (sacs jaunes) et de conteneurs pour les déchets non recyclables (sacs noirs), sont mis en place dans les hameaux. Certaines aires sont également pourvues de colonnes à papiers et à verre.

Les sacs jaunes permettent de rassembler les bouteilles et les flacons plastiques, les cartons et les briques alimentaires, les emballages métalliques, les journaux, les magazines et les papiers.

La périodicité de la collecte des déchets est la suivante :

- de début septembre à fin juin, la collecte de l'ensemble des déchets se fait une fois par semaine,
- durant la période estivale (juillet - août), les sacs noirs sont collectés deux fois par semaine, les sacs jaunes une fois par semaine.

La collecte des déchets est renforcée l'été en raison de l'augmentation importante de la population.

#### 2.4.2. Efficacité globale du dispositif

Le nombre d'équipements de collecte est suffisant. En revanche, leur bonne utilisation par la population reste moyenne, malgré la mise en place de nombreuses réunions d'information et de sensibilisation.

Une ancienne décharge sauvage est présente sur la commune. Elle doit être néanmoins surveillée et nettoyée régulièrement, au moins une fois par an, car, malgré l'interdiction, des déchets continuent à y être déposés.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.4.2. 01	Amélioration des points de collecte des déchets et de la gestion des déchets de la salle des fêtes	2015	SMIRTOM	24-30

#### 2.4.3. Pré-traitement et stockage ultime

Le stockage ultime des déchets est réalisé par enfouissement, sur deux sites, à Saint Laurent-des-Hommes et à Milhac d'Auberoche.

#### 2.4.4. Tri sélectif

Le tri sélectif a été mis en place sur la commune de Coux et Bigaroque en 2001 avec distribution gratuite de petits bacs individuels pour l'habitation et de sacs jaunes. Plusieurs points d'apports volontaires ont été également équipés de conteneurs à verre et de colonnes à papiers/journaux/magazines (*voir photo 2.4.4 page 69*). Les déchets recyclables, collectés par le biais des sacs jaunes, sont envoyés par le SMIRTOM au centre de tri de Sarlat, le verre et le papier dans une usine de recyclage.

Les autres déchets, gravats, huile de moteur, déchets verts... peuvent être amenés à la déchetterie du SMIRTOM, située à Siorac en Périgord.

Quelques familles pratiquent le compostage individuel. Près de 20% des foyers sont équipés d'un composteur. Cette démarche est encouragée par le SMIRTOM qui réalise des campagnes d'achat de composteurs. Un projet de création de plateforme de compostage par le SMIRTOM est à l'étude au sein de la déchetterie.

Les particuliers, sur présentation d'une carte magnétique délivrée par la mairie, ont accès à la déchetterie, pour se débarrasser, gratuitement de leurs encombrants.

Un système de ramassage ponctuel des encombrants à domicile a été également mis en place pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer à la déchetterie. La déchetterie est ouverte tous les jours, excepté le mardi, le dimanche et les jours fériés. Deux autres déchetteries sont situées à moins de 10 km de Coux et Bigaroque : Saint-Cyprien et Le Bugue.

Le SMIRTOM réalise un suivi des déchets collectés à la déchetterie, ce qui a permis au syndicat d'être labellisé pour la bonne gestion de ce service.

Aucun lieu de stockage de déchets verts ou de gravats n'existe sur la commune.

Les habitants sont sensibilisés au tri, au compostage. En effet, des journées portes ouvertes, une campagne d'affichage, la sensibilisation à la pratique du compostage, l'édition d'un journal du tri sont mis en place par le SMIRTOM.

Les piles et les cartouches d'encre d'imprimantes peuvent être amenées à la mairie qui récupère ces déchets ménagers spéciaux. Les téléphones portables et les bouchons plastiques sont déposés à la déchetterie.

#### 2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Il n'y a pas d'activité industrielle sur la commune.

Toutefois, des problèmes sont rencontrés avec les artisans qui n'amènent pas leurs déchets à la déchetterie et les déposent dans les conteneurs d'ordures ménagères.

## **FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS**

### 3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

#### 3.1.1. Gestion de l'eau potable

##### 3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

La gestion du service d'eau potable a été déléguée sous forme d'affermage à une entreprise privée, la SOGEDO. Cette dernière assure le fonctionnement des ouvrages, leur entretien et la permanence du service. La commune, quant à elle, reste maître des investissements et propriétaire des ouvrages. Ainsi, c'est la collectivité qui prend en charge le remplacement des canalisations.

A court terme, la commune envisage de passer en régie.

Une alimentation en eau potable insuffisante en période estivale a conduit la commune à importer de l'eau en provenance du réseau de Saint-Cyprien.

C'est pour cette raison que le Coux et Bigaroque et cinq autres communes ont créé le SIPEP Vézère-Dordogne (Syndicat intercommunal de production d'eau potable) dont le forage en eaux profondes en cours de réalisation, produira, dès 2010, de l'eau de bonne qualité en quantité suffisante.

##### 3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

Le Conseil général participe au contrôle de la potabilité par le biais du laboratoire départemental d'analyse et de recherche (LDAR). Pour ce faire, un partenariat s'est instauré avec d'autres services du département. En effet, la fréquence et le type des analyses du contrôle sanitaire sont définis par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) en application du code de la santé publique. Les contrôles sont effectués aux niveaux de la ressource, de la production d'eau potable et de la distribution. Les prélèvements sont effectués par la DDASS et par le laboratoire. Le LDAR fournit alors les résultats à la DDASS qui effectue le suivi sanitaire. La qualité de l'eau d'alimentation doit impérativement être conforme aux normes de la DDASS. L'eau distribuée sur la commune est de bonne qualité. La pression de l'eau est également satisfaisante.

##### 3.1.1.3. Amélioration de la qualité de l'eau potable

Une démarche qualité est assurée par la structure permettant l'alimentation en eau potable.

La commune possède un puits de captage dans la nappe phréatique, au lieu dit « La Plage » au bord de la Dordogne, au Sud de la commune. Ce captage va être abandonné au profit du forage en eaux profondes.

Peu de fuites ont été observées au niveau du réseau d'eau potable. Un rendement de plus de 87% a en effet été observé en 2007. En revanche, une altération des matériaux des canalisations aurait une incidence sur la qualité de l'eau. La commune a donc souhaité réaliser un diagnostic du réseau qui se fera avec le soutien du Conseil Général. Cette démarche pourra être entreprise lorsque le réseau aura été numérisé.

Le réseau ne comporte pas de canalisations en plomb.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.1.1.3. 01	Amélioration des performances du réseau d'eau potable	2012	Communauté des communes (pour la numérisation), SIPEP (pour le forage)	

#### 3.1.1.4. Points d'eau publics (fontaines, lavoirs, abreuvoirs)

Des points d'eau publics sont présents sur le territoire. Les fontaines (*voir photo 3.1.1.4.a page 69*) et les lavoirs (*voir photo 3.1.1.4.b page 69*) sont alimentés par des sources. La signalisation de la non potabilité de l'eau est mentionnée lorsque ces points d'eau sont situés en bordure des routes. Aucune indication n'est présente sur les autres.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.1.1.4. 01	Mise en place de signalisation des points d'eau non potable et installation d'économiseurs d'eau	2010	Commune	

#### 3.1.1.5. Prix de l'eau

Le prix de l'eau sur la commune de Coux et Bigaroque, de l'ordre de 2 € TTC/m<sup>3</sup>, reste raisonnable. Le tarif forfaitaire par tranches de consommation n'a pas été mis en place.

### 3.2. SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

#### 3.2.1. Système scolaire

Les écoles de Coux et Bigaroque et de Mouzens forment le regroupement pédagogique intercommunal Le Coux-Mouzens (RPI Le Coux-Mouzens).

L'école de Mouzens accueille les classes de la maternelle au CP (une quarantaine d'élèves) et l'école du Coux et Bigaroque accueille les classes du CE2 au CM2 (une soixantaine d'élèves).

Actuellement, un service de restauration dans chacune des deux écoles est assuré par portage de repas en liaison froide. Ces derniers sont réchauffés à la cantine du Coux (*voir photo 3.2.1 page 69*) d'où repartent les repas destinés aux élèves de Mouzens. Un projet est en cours afin d'agrandir la cantine scolaire de Coux et Bigaroque et de mettre en place une cuisine traditionnelle.

Le collège le plus proche se situe à Saint Cyprien.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.2.1. 01	Agrandissement et amélioration des prestations de la cantine scolaire	2010	Artisans locaux, employés municipaux, architecte	75

### 3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Les scolaires sont sensibilisés au développement durable grâce à des classes vertes, à la visite de déchetteries et du centre d'enfouissement de Périgueux. De plus, le SMIRTOM est venu animer des réunions sur le tri et le devenir des déchets. Des expositions sur la rivière Dordogne et à la déchetterie ont été organisées. En 2007, le SMIRTOM a distribué gratuitement un cahier de texte aux 200 élèves des écoles élémentaires de Belvès, le Coux et Bigaroque, Sagelat et Siorac en Périgord. Celui-ci a pour but de sensibiliser les écoliers à l'importance du tri des déchets et à la sauvegarde de la nature. Un spectacle de théâtre sur le thème du développement durable a également été mis en place par le SMIRTOM et le SMD3 : le « Takatoutri'yeh ». La commune de Coux et Bigaroque participe à la semaine du développement durable.

Un projet de création de « compost » est à l'étude afin de sensibiliser davantage les élèves des écoles. Une réflexion est également engagée afin de mettre en place un projet pédagogique ayant pour finalité le tri dans les classes et la création d'un jardin potager.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.2.2. 01	Création d'un potager collectif scolaire et intergénérationnel	2009	SIVOS, Ecole, Aînés ruraux et bénévoles	92
3.2.2. 02	Nettoyage du cadre de vie	2010	Commune, SMIRTOM	

### 3.2.3. Système périscolaire de proximité

Des assistantes maternelles sont installées sur la commune et les crèches les plus proches se situent à Saint Cyprien et au Buisson de Cadouin.

Une garderie périscolaire est organisée dans les locaux du groupe scolaire de Coux et Bigaroque. Elle est ouverte le matin de 7 h 30 à 8 h 50 et le soir de 16 h 40 à 18 h 30. Depuis la rentrée scolaire de septembre 2002, la Communauté de communes de la vallée de la Dordogne a en charge la gestion et la responsabilité des garderies périscolaires de Saint-Cyprien, de Siorac, de Meyrals et du Coux pour le RPI Coux-Mouzens. Ces dernières ont d'ailleurs été habilitées « jeunesse et sport ».

Un centre de loisirs sans hébergement « Les gabariers » est installé sur la commune (*voir photo 3.2.3 page 69*) et accueille les enfants de 4 à 12 ans (jusqu'à 40 enfants), le mercredi et durant les vacances scolaires (sauf celles de Noël). Ce centre est géré par l'association « Enfants des deux rivières ».

### 3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Aucun service médico-éducatif n'est présent sur la commune.

## 3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

### 3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

Des logements sociaux (*voir photo 3.3.1 page 70*) et des HLM en bon état sont présents sur la commune de Coux et Bigaroque.

La mairie met à disposition, moyennant une somme modique, un accès à Internet dans ses locaux. La municipalité emploie régulièrement des personnes en difficulté d'insertion,

notamment en contrats aidés. En revanche, aucun partenariat avec un organisme de solidarité n'existe.

### 3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

L'ensemble des bâtiments publics est accessible aux personnes handicapées. Toutefois, aucune place de parking n'est signalée. Cette démarche est en projet au sein de la municipalité, notamment dans le cadre du prochain plan d'aménagement du bourg (PAB).

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.3.2. 01	Création de places pour handicapés à proximité des bâtiments publics	2010	Bureau d'études	98

### 3.3.3. Manifestations culturelles

La mairie organise très peu de manifestations culturelles mais soutient, par l'attribution de subventions, les associations locales qui proposent des animations.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.3.3. 01	Animations culturelles	2010	Associations	

## 3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

### 3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Plusieurs associations siègent sur le territoire communal :

- l'amicale laïque qui organise des quines, concours de belote, marché de Noël, vide greniers, fête des écoles, théâtre, spectacles, atelier peinture...
- l'association à nous de jouer (théâtre, expression corporelle...),
- l'association des trufficulteurs des coteaux du Coux (création de marchés de producteurs en projet),
- le groupe folklorique « Los Reipetits » qui fête ses 30 ans cette année.

La remise en route du comité des fêtes est en projet.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.4.1. 01	Réactivation du Comité de fêtes	2010	Commune, associations	

### 3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

Les associations s'attachant aux domaines du sport sont les suivantes :

- Tennis Club Couxois (2 terrains de tennis en plein air dont un avec éclairage),
- Olympique Coux et Bigaroque (football).

Celles qui se rattachent à des activités de loisirs sont :

- Amicale de Chasse du Coux,
- Club Bouliste Couxois (concours de boules..),
- Country River Danse (cours de country à la salle des fêtes),
- l'Aurival et ses compagnons (société de chasse).

La population peut également s'initier à « l'art du Chi » et pratiquer le yoga et la danse moderne.

### 3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

Quatre associations, présentes sur la commune, ont un rôle social ou humanitaire:

- FNACA Mouzens-Le Coux (anciens combattants) qui participe tout au long de l'année aux diverses commémorations ou anniversaires du monde combattant au niveau local, départemental, régional et national. Elle organise des repas, des lotos, des voyages.
- Club des aînés accueil et amitié qui fédère plus de 150 adhérents. Il anime différentes activités : repas-dansant, sorties, voyages, club du jeudi.
- Techniciens du cœur (récupération de vieux objets, livres et vêtements pour les revendre à des prix modiques),
- Terre des enfants (association en lien avec le Burkina Faso pour récupérer et envoyer notamment des fournitures scolaires aux enfants),

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.4.3. 01	Initiatives pour le renforcement des liens entre les générations	2010	Association « les Aînés Ruraux » et bénévoles	

### 3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

La commune n'héberge pas d'associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine.

### 3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

La commune de Coux et Bigaroque subventionne certaines associations et met à disposition locaux (*voir photo 3.4.5 page 70*), terrains et matériels.

## 3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

### 3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

Les nouvelles populations qui arrivent sur la commune sont à la fois d'origine nationale et étrangère. Elles viennent s'installer sur le territoire aussi bien en résidence principale que secondaire.

### 3.5.2. Fréquentation touristique

La commune du Coux et Bigaroque connaît une importante affluence touristique pendant la période estivale. La population est multipliée par trois pendant les vacances, compte tenu de la présence de nombreuses résidences secondaires, d'hôtels, de campings, de gîtes et de chambres d'hôtes.

Des espaces sont mis gratuitement à disposition pour les touristes comme l'aire de pique-nique ou la plage. Un point d'eau et deux WC sont accessibles au public sur l'aire de stationnement de la plage.

### 3.5.3. Accueil des populations

Les nouveaux arrivants sont accueillis lors des vœux du maire.

Une réflexion est engagée pour créer un livret d'accueil et d'information à remettre aux nouveaux arrivants.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.5.3. 01	Livret d'accueil aux nouveaux arrivants	Déc. 2009	Commune	86

## 3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

Quelques services publics sont présents sur le territoire communal.

La mairie est ouverte du lundi au samedi midi (excepté le mercredi matin) et l'agence postale communale, tous les matins sauf le mercredi.

Une bibliothèque municipale est également à la disposition des habitants. Elle offre une collection de plus de 3 000 livres dont 700 pour les enfants. Elle est animée par une équipe d'une dizaine de bénévoles et accueille les lecteurs les lundi, jeudi et vendredi après-midi et le mercredi matin. Un abonnement famille annuel de 7 € permet d'avoir accès à toutes les bibliothèques du département.

Ainsi, les services proposés sont de bonne qualité. D'autres services publics sont présents à proximité (moins de 10 km).

## **FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS**

### 4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

#### 4.1.1. Politique d'information interne à la commune

Les informations circulent bien entre le maire, le secrétariat de mairie, le conseil municipal, la Communauté de communes et les différents syndicats auxquels la commune adhère.

Les informations légales sont à la disposition de la population via 15 points d'affichage. Les informations d'ordre plus général ou spécifique sont incluses dans le bulletin municipal.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.1.1. 01	Création d'un calendrier municipal de l'éco citoyen	Déc. 2010	Commune, Imprimeur	
4.1.1. 02	Amélioration de l'affichage municipal	Déc. 2011	Commune et fournisseur de mobilier urbain	

#### 4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

La commune fait participer les habitants aux différentes décisions collectives. En effet, elle organise des réunions et des consultations publiques. A ce jour, aucun référendum local ou conseil des jeunes n'ont été organisés.

Un bulletin municipal est édité trois fois par an. Des informations sur la vie municipale, intercommunale et associative sont intégrées dans ce journal.

#### 4.1.3. Politique d'information externe de la commune

La commune de Coux et Bigaroque possède un site Internet depuis 2003 qui a été renouvelé il y a 6 mois. Ce site est complet et présente l'histoire de la commune, les différents loisirs et activités, le programme des animations, la restauration et les hébergements, les commerces, les artisans et les services, les associations....

En plus du site Internet, la commune communique vers l'extérieur par le biais de la presse locale.

### 4.2. GESTION DE L'ESPACE

#### 4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

La commune de Coux et Bigaroque possède depuis 1994 une carte communale. Celle-ci a été révisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes et approuvée par arrêté préfectoral du 4 juin 2007.

Un plan communal de sauvegarde est en cours de finalisation ; la commune étant concernée par le plan de prévention des risques des barrages de Bort les Orgues et Saint Etienne de Cantalès.

La commune possède des réserves foncières ainsi qu'une zone d'aménagement différée (*voir photo 4.2.1 page 70*).

#### 4.2.2. Bâti communal

Le diagnostic amiante a été effectué en 2005 dans tous les bâtiments publics : groupe scolaire, église, agence postale, ateliers municipaux, salle des fêtes, stations de pompage, WC publics, local tennis, centre social et culturel et mairie. Il apparaît qu'aucun bâtiment ne contient de l'amiante.

Aucun autre bâtiment n'a été construit récemment.

En 2005, le Pays Périgord Noir avait mis en place un programme d'aide à l'amélioration de l'habitat pour une durée de deux ans. Ce programme a été reconduit jusqu'en novembre 2008.

La troisième tranche du PAB va être réalisée cette année (*voir photo 4.2.2.a page 70*).

La commune possède un patrimoine bâti très riche et diversifié : 2 églises (*voir photo 4.2.2.b page 70*), 3 châteaux et 18 maisons nobles, de maître ou chartreuses.

Concernant le petit patrimoine, Coux et Bigaroque est également doté de nombreux petits édifices : fours, lavoirs et fontaines, travaux, pigeonniers, cabanes en pierres sèches. Un inventaire de ce petit patrimoine a d'ailleurs été réalisé. Aucune mise en valeur de ces structures n'est en place : absence de panneaux explicatifs, d'éclairage, de fleurissement.

Quelques aménagements de sécurité routière sont présents sur la commune comme des passages piétons, des trottoirs, une zone 30. Dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche du PAB, une autre zone 30 va être créée ainsi que des chicanes afin d'améliorer la sécurité de la population.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.2.2. 01	Mise en valeur du petit patrimoine	2009	Commune, bénévoles	
4.2.2. 02	Mise en valeur de l'Eglise	2010	Syndicat d'électrification, Commune	
4.2.2. 03	Amélioration de la sécurité routière sur la commune	2010	CG	

#### 4.2.3. Préservation de l'esthétique

La commune de Coux et Bigaroque est bien entretenue. En effet, les espaces verts et le mobilier urbain sont de bonne qualité. Les rues et monuments sont nettoyés une fois par semaine dans le bourg. L'église est entretenue aussi bien à l'extérieur (par la commune) qu'à l'intérieur (2 fois par an par la commune et des particuliers). Des actions de fleurissement sont également organisées.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.2.3. 01	Organisation de fleurissement du village	Fin 2009-2010	Commune	38
4.2.3. 02	Concours « Les maisons Fleuries »	2010	Sponsors, bénévoles, habitants	38

### 4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La population active, de l'ordre de 40 %, travaille en partie à l'extérieur de la commune.

Un partenariat existe avec la Maison de l'emploi du Périgord Noir basée à Sarlat. La Maison de l'emploi est aussi partenaire de la Mission locale pour les 16-25 ans, du Pôle emploi et de tous les acteurs de l'emploi, de l'économie, de la formation et de l'insertion qui interviennent en Périgord Noir.

Un projet est à l'étude afin de créer, au niveau de la Communauté des communes, une maison des services publics.

### 4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

#### 4.4.1. Services de santé

Très peu de services de santé sont présents sur la commune. Seule une infirmière libérale est installée sur le territoire.

#### 4.4.2. Services aux personnes âgées

Aucune structure (maison de retraite, foyer logement, résidence de jour) n'existe pour accueillir les personnes âgées sur la commune. Une maison de retraite est présente sur le canton, à Castels (10 km). Une famille d'accueil héberge des personnes âgées au sein de son habitation.

Les personnes âgées bénéficient de services à domicile par le biais notamment de l'association PROXIM'AIDE (ménage, courses, jardinage...). Cette association tient une permanence tous les après-midi, excepté le jeudi, dans les locaux du centre social et culturel.

Les personnes âgées ont également accès à un portage de repas et à un système de téléalarme.

Un repas, à l'attention des retraités, est organisé par la commune en fin d'année.

### 4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

#### 4.5.1. Les services au public

La commune de Coux et Bigaroque héberge peu de services au public.

Deux services de taxis sont implantés sur la commune ainsi qu'une agence postale. Ces services sont de qualité et satisfont la population.

#### 4.5.2. Réseaux Internet et téléphonie mobile

Une grande partie de la commune est desservie en Internet haut débit. L'équipement du central secondaire situé sur la place des croquants, en 2010, permettra de couvrir les zones blanches actuelles.

Les trois opérateurs de téléphonie mobile assurent une couverture satisfaisante sur la commune.

### 4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

#### 4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

Coux et Bigaroque appartient à la Communauté des communes de la Vallée de la Dordogne qui a été créé en 1994 et qui regroupe désormais 11 communes.

La commune adhère également à plusieurs syndicats :

- le SIVOS de Coux et Bigaroque et Mouzens,

- le Syndicat de production d'eau potable Vézère-Dordogne,
- le syndicat intercommunal d'action sociale de Saint Cyprien,
- le SMIRTOM (compétence communauté de communes),
- le SMETAP Berges (compétence communauté de communes),
- le syndicat de ramassage scolaire de Saint Cyprien,
- le syndicat intercommunal de l'entretien et de l'aménagement Pays des 2 vallées (cantonal qui regroupe tous les cantons),
- le syndicat départemental d'Energies 24,
- le syndicat intercommunal d'Irrigation de Coux-Mouzens,
- le syndicat intercommunal transport scolaire de Belves.

#### 4.6.2. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

La commune de Coux et Bigaroque appartient au Pays Périgord Noir qui s'étend sur 12 cantons et compte 146 communes.

#### 4.6.3. Jumelage

La commune est jumelée avec Schoenau, commune française du département du Bas-Rhin.

## **FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

### 5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

#### 5.1.1. Espaces agricoles

Des espaces agricoles sont présents sur la commune et représentent près de 45 % du territoire communal.

L'agriculture est principalement basée sur l'élevage (bovins, ovins et volailles), sur des cultures de tabac et de maïs et sur la production de noix, d'asperges et de kiwis. Un agriculteur bio, produisant des céréales, est installé sur la commune. Des exploitations à activités agritouristiques sont également présentes.

La culture de la noix du Périgord est reconnue AOC suite à un décret de 2002.

Certains agriculteurs ont signé des contrats d'agriculture durable et sont engagés dans la pratique d'une agriculture raisonnée.

Aucune exploitation ou élevage n'est soumis au régime des ICPE.

#### 5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Les espaces agricoles ont été pris en compte lors de l'élaboration de la carte communale. En effet, le territoire agricole (ainsi que des zones inondables et des entités boisées) ont fait l'objet d'un classement en zone N de protection.

La commune de Coux et Bigaroque ne met pas à disposition des terrains ou des bâtiments pour les exploitants agricoles.

#### 5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Les espaces naturels non agricoles couvrent la majorité du territoire communal et sont principalement constitués de forêts privées (20-25% du territoire communal), de zones humides et de landes ou maquis. La commune de Coux et Bigaroque se situe dans la région forestière dite du « Pays de Belvès ».

### 5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

#### 5.2.1. Activités polluantes

Aucune entreprise ayant des activités polluantes n'existe sur la commune.

#### 5.2.2. PME

Quelques PME sont installées sur la commune :

- 2 entreprises de cars,
- 2 entreprises de travaux agricoles,
- 1 PME de travaux forestiers,
- 1 PME d'informatique.

#### 5.2.3. Politique d'accueil

La commune de Coux et Bigaroque n'est pas classée en ZRR.

### 5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

#### 5.3.1. Commerces

Des commerces sont implantés sur la commune de Coux et Bigaroque :

- 1 boulanger-pâtisseries, épicerie,

- 1 bar-tabac-presse,
- 5 restaurants,
- 1 garage,
- 1 caviste.

Des commerçants ambulants sillonnent aussi la commune : un boucher venant de Saint-Cyprien et le boulanger du Coux.

#### 5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement...)

L'ensemble de ces services est de bonne qualité.

#### 5.3.3. Politique d'accueil

La commune de Coux et Bigaroque ne met pas à disposition de terrains pour les commerçants. La création d'une zone industrielle ou d'activités est un projet de la Communauté de communes et une OCM (anciennement ORAC) a démarré depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2008, pour un an, au niveau du Pays Périgord Noir. Cette OCM a pour but d'aider les artisans et les commerçants du Pays à développer leur activité et à moderniser leur outil de production. Cette opération pourrait ensuite être reconduite.

### 5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

#### 5.4.1. Artisanat

De nombreux artisans se sont installés sur la commune :

- 1 menuisier ébéniste,
- 4 maçons,
- 1 couvreur,
- 1 peintre,
- 1 maréchal ferrant, forgeron,
- 2 plombiers,
- 1 carreleur,
- 1 entreprise d'entretien d'espaces verts,
- 4 artisans multi activités,
- 1 distillerie.

#### 5.4.2. Qualité de l'offre

La qualité de l'offre artisanale est correcte compte tenu de la diversité des artisans.

#### 5.4.3. Politique d'accueil

La commune ne met pas à disposition de bâtiments (ateliers-relais) ni de zone artisanale. Une zone artisanale est en projet au sein de la Communauté des communes et les artisans qui s'installeront bénéficieront d'exonérations fiscales (taxe professionnelle).

### 5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

#### 5.5.1. Hébergements et services payants pour les touristes

De nombreux hébergements pour les touristes existent sur la commune de Coux et Bigaroque :

- des gîtes privés (plus d'une vingtaine),
- des hôtels (2), « Le Chambellan\*\* » et « Le Petit Chaperon Rouge\*\* »
- des fermes auberges,

- des campings (6), « Camping Le Clou\*\*\* », Camping Les Valades\*\*\* », « Chez Nanie », « Ferme des Tyssanderies », « Ferme de la Carral » et « La Faval ».
- des chambres d'hôtes,
- des meublés de tourisme.

Un gîte de groupe accueille également des classes vertes en hiver et des colonies de vacances pendant l'été.

#### 5.5.2. Qualité de la politique d'accueil touristique

Compte tenu de l'importance du nombre d'hébergements, la politique d'accueil touristique de la commune est de bonne qualité.

Un Office de tourisme est présent à Saint-Cyprien et un Syndicat d'initiative à Siorac, communes toutes deux proches de Coux et Bigaroque.

Un projet est à l'étude afin de mettre en place sur la commune un point d'accueil au niveau de la mairie. Il s'agit d'installer des panneaux d'information pour renseigner les touristes.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.5.2. 01	Modernisation de l'affichage municipal	Déc.2010	Commune, fournisseur de panneau	
5.5.2. 02	Tourisme vert ( <i>voir photo 5.5.2 page 70</i> )	2015	Commune	

#### 5.5.3. Manifestations commerciales à vocation touristique

Quelques manifestations sont organisées sur la commune : la fête votive, la fête locale, la fête de la musique, des brocantes et un marché de Noël.

### 5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

#### 5.6.1. Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux

Actuellement, la commune n'intègre pas de critères environnementaux dans ses appels d'offre. Cette démarche se fait au niveau de la Communauté des communes.

#### 5.6.2. Introduction dans les cahiers des charges de critères environnementaux

De la même façon, la commune n'intègre pas de critères environnementaux dans ses cahiers des charges. Cette démarche se fait au niveau de la communauté des communes.

#### 5.6.3. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

La commune de Coux et Bigaroque achète des produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement de ses services publics. En effet, les produits d'entretien et les engrais sont certifiés. Les produits alimentaires servis à la cantine des scolaires sont labellisés.

En revanche, les services administratifs communaux n'utilisent pas de papier recyclé.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.6.3. 01	Réduction de l'impact des produits phytosanitaires utilisés par le personnel communal	2010	Fournisseurs de produits	75

[Pièce\(s\) justificative\(s\) N° : 45](#)

**FICHE ACTION N°1.1.2. 01**

***INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE POUR LA SALLE DES FÊTES***

**Date de création** : 07/2009

**Mise à jour** :

**Porteur de l'action** : COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action** : 1

**Autre(s) finalité(s) concernée(s)** : 2

**Action** :

- **Étude (avant projet sommaire)** : Informations reçues sur applications existantes autres communes – Devis estimatifs
- **Réalisation (avant projet définitif)** : Installation photovoltaïque sur le toit de la salle des fêtes (pour revente de courant à EDF)
- **Exécution** :
  - **maître d'œuvre** : COMMUNE
  - **phasage** :
  - **date de l'exécution effective** : 2010

**Moyens financiers** :

**Coût** : 70 000 € pour l'ensemble à confirmer

**Fonds propres** : Voir subventions

**Aides / subventions** : Conseil Général / État (à confirmer).

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action** :

Conseil Général / État

[Pièce\(s\) justificative\(s\) N° : 43-45](#)

**FICHE ACTION N°1.1.2. 02**

**MISE EN PLACE DE POMPES A CHALEUR POUR LE CHAUFFAGE  
DES BATIMENTS PUBLICS**

**Date de création** : 07/2009

**Mise à jour** :

**Porteur de l'action** : COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action** : 1

**Autre(s) finalité(s) concernée(s)** : 2

**Action** :

- **Etude (avant projet sommaire)** : Diagnostic énergie
- **Réalisation (avant projet définitif)** : Remplacement des chaudières au fuel par des pompes à chaleur dans les bâtiments publics
- **Exécution** :
  - **maître d'œuvre** : COMMUNE
  - **phasage** :
    - Priorité 1 bâtiment de la mairie – fin 2010
    - Pour autres bâtiments : à décider sur 8 ans en fonction du vieillissement des installations.
  - **date de l'exécution effective** :
    - Programme complet : 2018

**Moyens financiers** :

**Coût estimatif** : 26 500 € Priorité 1 à confirmer – environ 100 000 € pour l'ensemble.

**Fonds propres** : 100%

**Aides / subventions** : 0

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action** :

Installateur privé

Pièce(s) justificative(s) N° : 43

**FICHE ACTION N°1.1.3. 01**

***ISOLATION DU BÂTIMENT DE LA POSTE***

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 1

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :** 2

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** Diagnostic énergie
- **Réalisation (avant projet définitif) :** Pose de double vitrage pour améliorer l'isolation
- **Exécution : maître d'œuvre : COMMUNE**
  - **phasage :**
  - **date de l'exécution effective :** Sept 2009

**Moyens financiers :**

**Coût :** 7 500 € (estimatif)

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :** AUCUNE

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Installateur privé

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°1.1.3. 02**

***SENSIBILISATION DES HABITANTS A LA BONNE GESTION DE  
L'ENERGIE NECESSAIRE AU CHAUFFAGE DE L'HABITAT***

**Date de création :** 07/09

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** Commission « Information Agenda 21 » et Commune

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 1

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** répertorier l'existant
- **Réalisation (avant projet définitif) :** création de fiches de recommandation, 1<sup>er</sup> semestre 2009
- **Exécution :** publication au 2<sup>nd</sup> semestre 2009
  - **maître d'œuvre :** Commune
  - **phasage :**
  - **date de l'exécution effective :** décembre 2009

**Moyens financiers :**

**Coût :** compris dans le budget de publication pour le bulletin municipal, dans le budget de fonctionnement pour le site Internet, 100€ pour l'affichage en vitrine dans les lieux-dits.

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :** 0%

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Outil informatique

Personnel communal

Imprimeur

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°1.1.3. 03**

***SENSIBILISATION DES HABITANTS A LA BONNE GESTION DE  
L'ENERGIE ELECTRIQUE***

**Date de création :** 07/09

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** Commission « Information Agenda 21 » et Commune

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 1

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** répertorier l'existant
- **Réalisation (avant projet définitif) :** création de fiches de recommandation, 1<sup>er</sup> semestre 2009
- **Exécution :** publication au 2<sup>nd</sup> semestre 2009
  - **maître d'œuvre :** Commune
  - **phasage :**
  - **date de l'exécution effective :** décembre 2009

**Moyens financiers :**

**Coût :** compris dans le budget de publication pour le bulletin municipal, dans le budget de fonctionnement pour le site Internet, 100€ pour l'affichage en vitrine dans les lieux-dits.

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :** 0%

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Outil informatique

Personnel communal

Pièce(s) justificative(s) N° : 41

**FICHE ACTION N°1.1.3. 04**

**STRATEGIE POUR REDUIRE LA CONSOMMATION DE  
L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES BATIMENTS PUBLICS**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 1

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :** 2

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** État des lieux des systèmes d'éclairage actuels / bilan consommations
- **Réalisation (avant projet définitif) :**
  - Mise en place progressive d'ampoules basse consommation pour les bâtiments publics
  - Adoption progressive d'ampoules basse consommation au sodium pour l'éclairage public
  - Nouvelle stratégie d'allumage pour l'éclairage public (changement du code de programmation EDF et éventuelle installation d'une horloge astronomique)
  - Installation d'alimentation photovoltaïque pour les points isolés de l'éclairage public
- **Exécution :**
  - **maître d'œuvre :** Syndicat d'électrification / commune
  - **phasage :**
    - Ampoules basse consommation : 2012
    - Stratégie d'allumage : 2010
    - Photovoltaïque : 2011
  - **date de l'exécution effective :** 2012

**Moyens financiers :**

**Coût :** 5000 € par point photovoltaïque, 6500 € pour l'horloge astronomique

**Fonds propres :** Syndicat d'électrification / commune

**Aides / subventions :** 50% pour le photovoltaïque (Maxi 20 000€) / 50 % pour horloge astronomique (Maxi 10 000€)

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Syndicat d'électrification / commune.

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°1.2.2. 01**

***SENSIBILISATION DES HABITANTS A L'IMPACT  
ENVIRONNEMENTAL DES MODES DE TRANSPORT***

**Date de création :** 07/09

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** Commission « Information Agenda 21 » et Commune

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 1

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Étude (avant projet sommaire) :** répertorier l'existant
- **Réalisation (avant projet définitif) :** création de fiches de recommandation, 1<sup>er</sup> semestre 2009
- **Exécution :** publication au 2<sup>nd</sup> semestre 2009
  - **maître d'œuvre :** Commune
  - **phasage :**
  - **date de l'exécution effective :** décembre 2009

**Moyens financiers :**

**Coût :** compris dans le budget de publication pour le bulletin municipal, dans le budget de fonctionnement pour le site Internet, 100€ pour l'affichage en vitrine dans les lieux-dits.

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :** 0%

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Outil informatique

Personnel communal

Imprimeur

Pièce(s) justificative(s) N° : 49

**FICHE ACTION N°2.1.1. 01**

**ORGANISATION DE JOURNEES « 1001 ESPECES »**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** Association Techniciens du cœur

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 2

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** Volonté de sensibiliser les habitants aux espèces présentes sur la commune.
- **Réalisation (avant projet définitif) :** Organisation de journées « 1001 espèces » dédiées à la découverte de la flore (et du petit patrimoine)
  - Randonnée guidée sur des points remarquables de la commune (rivière, couasnes, collines...)
  - Soutien par SMETAP
- **Exécution :**
  - **maître d'œuvre :** Association Techniciens du cœur
  - **phasage :**
  - **date de l'exécution effective :** 2010

**Moyens financiers :**

**Coût :** A déterminer

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :** Néant

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Commune / SMETAP

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°2.1.2. 01**

***SENSIBILISATION DES HABITANTS A L'IMPACT  
ENVIRONNEMENTAL DE LA CONSOMMATION DES MENAGES  
(ACHATS DOMESTIQUES)***

**Date de création :** 07/09

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** Commission « Information Agenda 21 » et Commune

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 2

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** répertorier l'existant
- **Réalisation (avant projet définitif) :** création de fiches de recommandation, 1<sup>er</sup> semestre 2009
- **Exécution :** publication au 2<sup>nd</sup> semestre 2009
  - **maître d'œuvre :** Commune
  - **phasage :**
  - **date de l'exécution effective :** décembre 2009

**Moyens financiers :**

**Coût :** compris dans le budget de publication pour le bulletin municipal, dans le budget de fonctionnement pour le site Internet, 100€ pour l'affichage en vitrine dans les lieux-dits.

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :** 0%

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Outil informatique

Personnel communal

Imprimeur

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°2.1.2. 02**

**REDUCTION DE L'IMPACT DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES  
UTILISES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** Chambre d'agriculture

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 2

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** Intégrer les actions de la chambre d'agriculture dans le programme Agenda 21 de la commune.
- **Réalisation (avant projet définitif) :**
  - Actions au niveau de l'agriculture : suivi des initiatives de la chambre d'agriculture et de leurs résultats au niveau des agriculteurs.
  - Information et sensibilisation des habitants par la commune
- **Exécution :**
  - **maître d'œuvre :** COMMUNE
  - **phasage :**
  - **date de l'exécution effective :** 2010

**Moyens financiers :**

**Coût :** Néant

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :** Néant

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Chambre d'agriculture/ Direction Générale de l'Agriculture

Pièce(s) justificative(s) N° : 6

**FICHE ACTION N°2.2.1. 01**

**ACTIVITES DE MAINTIEN ET D'AMELIORATION DE LA  
RIVIERE DORDOGNE ET SUIVI DES ACTIONS DE  
FORMATION ET COMMUNICATION**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** SMETAP

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 2

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** Travail existant du SMETAP
- **Réalisation (avant projet définitif) :** Suivi des actions de gestion des cours d'eau et de leurs abords par le SMETAP
  - Projet potentiel : reboisement des couasnes du Coux à la fin de la concession d'exploitation des peupliers actuels
  - Suivi des actions de formation et communication autour des sujets concernant la rivière Dordogne (animations en milieu scolaire, expositions, articles, participation aux bulletins municipaux...)
- **Exécution :**
  - **maître d'œuvre :** SMETAP
  - **phasage :**
  - **date de l'exécution effective :** reboisement : 2015 (à confirmer)

**Moyens financiers :**

**Coût :** Contribution annuelle de la commune au SMETAP

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :** Communauté de communes Vallée Dordogne / Conseil général

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

SMETAP

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°2.2.4. 01**

***SENSIBILISATION DES HABITANTS A LA BONNE GESTION DE  
L'EAU DOMESTIQUE ET DE L'EAU DE PLUIE***

**Date de création :** 07/09

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** Commission « Information Agenda 21 » et Commune

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 2

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** répertorier l'existant
- **Réalisation (avant projet définitif) :** création de fiches de recommandation, 1<sup>er</sup> semestre 2009
- **Exécution :** publication au 2<sup>nd</sup> semestre 2009
  - **maître d'œuvre :** Commune
  - **phasage :**
  - **date de l'exécution effective :** décembre 2009

**Moyens financiers :**

**Coût :** compris dans le budget de publication pour le bulletin municipal, dans le budget de fonctionnement pour le site Internet, 100€ pour l'affichage en vitrine dans les lieux-dits.

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :** 0%

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Outil informatique

Personnel communal

Imprimeur

Pièce(s) justificative(s) N° :5

**FICHE ACTION N°2.2.4. 02**

**RACCORDEMENT DU VILLAGE DE BRAGUEL AU RESEAU  
D'IRRIGATION**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** SYNDICAT D'IRRIGATION

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 2

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :**
  - Volonté d'économiser l'eau pour l'arrosage des jardins
  - Clients potentiels identifiés (15 environ)
- **Réalisation (avant projet définitif)** Raccordement du village de Braguel au réseau d'irrigation
  - Étude à finaliser au niveau coût
  - Décider du financement
  - Choix du prestataire pour l'installation
  - Exécution de travaux
- **Exécution :**
  - **maître d'œuvre :** COMMUNE
  - **phasage :**
  - **date de l'exécution effective :** 2011

**Moyens financiers :**

**Coût :** A déterminer

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :** Néant

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Commune + bénéficiaires + prestataire d'installation

Pièce(s) justificative(s) N° : 20

**FICHE ACTION N°2.3.1. 01**

***POURSUITE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET  
AMELIORATION DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL***

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 2

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** état des lieux des installations actuelles / devis estimatifs des travaux / résultats du SPANC
- **Réalisation (avant projet définitif) :**
  - Poursuivre le programme d'assainissement collectif (AC) déjà engagé,
  - Suivre l'évolution du filtre à sable de la station d'épuration (AC) et le remplacer en cas de nécessité (phytoépuration).
  - Incitation à la mise en conformité des installations individuelles (Assainissement Non Collectif - ANC) par rapport à la réglementation sur la base des résultats connus de vérification du SPANC réalisée en 2007.
- **Exécution :**
  - **maître d'œuvre :** COMMUNE
  - **phasage :**
    - AC priorité 1 : route de Cazenac et fin du bas du bourg – fin 2011
    - AC priorité 2 : Lanceplaine : à définir (dépend des subventions).
    - AC priorité 3 : Bigaroque : à définir (dépend des subventions).
    - ANC : permanent.
  - **date de l'exécution effective :** fin 2011 pour priorité 1

**Moyens financiers :**

**Coût :** AC priorité 1 : 85 000€ (28 000 € + 57 000 €) – Fonds propres

AC priorité 2 : 168 000 € (à confirmer)

AC Priorité 3 : à confirmer – études en cours.

**Fonds propres :** environ 50 % globalement (à confirmer).

**Aides / subventions :** Agence de l'eau / Conseil Général.

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

SPANC

[Pièce\(s\) justificative\(s\) N° : 24-30](#)

**FICHE ACTION N°2.4.2. 01**

**AMELIORATION DES POINTS DE COLLECTE DES DECHETS  
ET DE LA GESTION DES DECHETS DE LA SALLE DES FETES**

**Date de création** : 07/2009

**Mise à jour** :

**Porteur de l'action** : COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action** : 2

**Autre(s) finalité(s) concernée(s)** :

**Action** :

- **Etude (avant projet sommaire)** : État des lieux de l'implantation actuelle des containers / contrat de location salle des fêtes actuel à améliorer.

- **Réalisation (avant projet définitif)** :

- Construction de plateformes de collecte standardisées (format 9x5m) et rationalisation de leur aménagement.

- Rationalisation des points de collecte (objectif de réduction en nombre de 50%, objectif 14 en final).

- Modification du système de gestion de tri des déchets de la salle des fêtes pour créer une nouvelle dynamique d'utilisation (tri spécifié sur contrat de location, consignes visuelles dans la cuisine, collecte spécifique à la salle des fêtes à organiser, aménagement du système de contrôle et de vérification).

- **Exécution** :

- **maître d'œuvre** : COMMUNE

- **phasage** : 2 plateformes en 2009, puis 2 autres plateformes par an jusqu'en 2015 (total 14) / salle des fêtes Déc. 2009

- **date de l'exécution effective** : 2015

**Moyens financiers** :

**Coût pour la commune** : 2000 € par point (terrain+dalle bétonnée) soit 28 000€ au global

**Fonds propres** : COMMUNE

**Aides / subventions** : SMIRTOM (participation de 4800 € par point soit 67 200 €)

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action** :

SMIRTOM

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°3.1.1.3. 01**

**AMELIORATION DES PERFORMANCES DU RESEAU D'EAU POTABLE**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** COMMUNE ET SIPEP

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 3

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :**
- **Réalisation (avant projet définitif) :**
  - Entretien régulier du réseau d'eau potable (réfection de conduites au rythme de 2 Kms par an environ, démontage de la station de traitement en 2011).
  - Raccordement du réseau d'eau potable au forage en eaux profondes (Installation de la conduite principale vers St Georges et d'une station de pompage) - (2010)
  - Constitution d'une régie municipale pour la distribution de l'eau - (2011)
  - Numérisation de l'ensemble du réseau afin de mieux maîtriser la performance globale du réseau et en particulier les fuites - (2010)
  - Demande de diagnostic de performance à faire au Conseil Général - (2012)
- **Exécution :**
  - **maître d'œuvre :** COMMUNE
  - **phasage :** Voir réalisation : 2010-2012
  - **date de l'exécution effective :** 2012

**Moyens financiers :**

**Coût :** Entretien (à déterminer) – Numérisation 3000 €

**Fonds propres :** A définir

**Aides / subventions :** Conseil Général / Agence de l'eau

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Communauté de communes pour la numérisation, SIPEP pour le forage

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°3.1.1.4. 01**

***MISE EN PLACE DE SIGNALISATION DES POINTS D'EAU NON POTABLE & INSTALLATION D'ECONOMISEURS D'EAU***

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 3

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :** 2

**Action :**

- **Étude (avant projet sommaire) :**
  - Nécessité de lever le point discriminant de l'audit
  - Volonté d'économiser l'eau dans les bâtiments publics
- **Réalisation (avant projet définitif) :**
  - Mise en place de signalisation sur les points d'eau non potable (Sept 2009)
  - Installation de systèmes économiseurs d'eau dans les bâtiments publics. (Juin 2010)
- **Exécution :**
  - **maître d'œuvre :** COMMUNE
  - **phasage :** 2009-2010
  - **date de l'exécution effective :** 2010

**Moyens financiers :**

**Coût :** 500 €

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :** Néant

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Pièce(s) justificative(s) N° : 75

**FICHE ACTION N°3.2.1. 01**

**AGRANDISSEMENT ET AMELIORATION DES  
PRESTATIONS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 3

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** permis de construire
- **Réalisation (avant projet définitif) :**
  - agrandissement de la salle de restauration avec mise en place d'un self-service
  - mise aux normes de la cuisine avec embauche d'un cuisinier/ère pour revenir à une cuisine traditionnelle
  - mise en place d'un approvisionnement en produits sains (bio/raisonné) par le biais de producteurs locaux
  - élargissement du service de restauration au Centre de Loisirs
    - **maître d'œuvre :** COMMUNE
    - **date de l'exécution effective :** agrandissement, mise aux normes pour une utilisation effective à la rentrée 2010

**Moyens financiers :**

**Coût :** 150 000 €

**Fonds propres :** 80%

**Aides / subventions :** Conseil Général 20 %

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Artisans locaux, employés municipaux, architecte

Pièce(s) justificative(s) N° : 92

**FICHE ACTION N°3.2.2. 01**

**CREATION D'UN POTAGER COLLECTIF  
SCOLAIRE ET INTERGENERATIONNEL**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** Commune

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 3

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire)** : inventer un lieu d'échanges
- **Réalisation (avant projet définitif)** : création d'un potager collectif scolaire et intergénérationnel
- **Exécution** : mise en place de platebandes potagères en bordure du terrain de sport de l'école, construction d'un petit chalet pour ranger les outils, adduction à l'eau d'irrigation, achat d'outils et accessoires pour l'entretien du potager, établissement d'un « planning » de travail, « recrutement » de bénévoles
  - **maître d'œuvre** : JC HERVE / Michèle CLOT
  - **phasage** : annuel
  - **date de l'exécution effective** : 2009

**Moyens financiers :**

**Coût** : 2000 € (chalet rangement, outils, irrigation) + 300 €/an (plants, piquets, graines, terreau, divers)

**Fonds propres** : 100 %

**Aides / subventions** :

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

SIVOS/école/aînés ruraux/bénévoles

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°3.2.2. 02**

**NETTOYAGE DU CADRE DE VIE**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** Techniciens du cœur

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 3

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Étude (avant projet sommaire) :** Prise de conscience de la nécessité de rendre plus propres certains secteurs de la commune.
- **Réalisation (avant projet définitif) :** Organisation d'une journée annuelle pour le nettoyage de certains lieux sur la commune (modalités d'organisation à définir).
  - 1 journée réservée aux scolaires
  - 1 journée réservée aux parents d'élèves
- **Exécution :**
  - **maître d'œuvre :** Association Techniciens du cœur
  - **phasage :**
  - **date de l'exécution effective :** 2010

**Moyens financiers :**

**Coût :** A déterminer

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :** Néant

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Commune / SMIRTOM

Pièce(s) justificative(s) N° : 98

**FICHE ACTION N°3.3.2. 01**

**CREATION DE PLACES POUR HANDICAPES  
A PROXIMITE DES BATIMENTS PUBLICS**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 3

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Étude (avant projet sommaire) :** Dans le cadre du plan d'aménagement du bourg (PAB), améliorer l'accueil des handicapés.
- **Réalisation (avant projet définitif) :**
  - Création de places pour handicapés à proximité des bâtiments publics
- **Exécution :**
  - **maître d'œuvre :** COMMUNE
  - **phasage :**
  - **date de l'exécution effective :** 2010

**Moyens financiers :**

**Coût :** 1000 € (estimé)

**Fonds propres :** 100% ? (Voir cadre du PAB)

**Aides / subventions :** (Voir cadre du PAB)

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Bureau d'études

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°3.3.3. 01**

**ANIMATIONS CULTURELLES**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** Comité des fêtes

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 3

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :**
- **Réalisation (avant projet définitif) :** organiser des animations culturelles
- **Exécution :** expositions artisanales, rencontres littéraires, conférences, concours aquarelle, concerts jeunes musiciens, théâtre, danse, concerts de chorale dans l'église, party rencontre (échanges culturels entre résidents d'autres pays et le nôtre)
  - **maître d'œuvre :** Ginette VICENS
  - **phasage :** annuel
  - **date de l'exécution effective :** 2010

**Moyens financiers :**

**Coût :** à définir

**Fonds propres :** 100 %

**Aides / subventions :** commune

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Associations

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°3.4.1. 01**

**REACTIVATION DU COMITE DES FETES**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** Bénévoles

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 3

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :**
- **Réalisation (avant projet définitif) :** organiser des animations tout au long de l'année avec l'aide et en accord avec les associations déjà en place telles une soirée cabaret, un bal de l'Europe, la fête de la musique, un marché gourmand (voir extension marché aux truffes), concours de belote/tarot, quines etc.
- **Exécution :** convoquer une assemblée générale et définir un bureau
  - **maître d'œuvre :** Ginette VICENS
  - **phasage :** annuel
  - **date de l'exécution effective :** 2010

**Moyens financiers :**

**Coût :**

**Fonds propres :** 100 %

**Aides / subventions :** commune

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Commune / associations

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°3.4.3. 01**

**INITIATIVES POUR LE RENFORCEMENT DES LIENS  
ENTRE LES GENERATIONS**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** Commune

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 3

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Actions :**

- lecture à domicile / accompagnement à la promenade / soirées contes / échanges sur le mode de vie / expo photos / activités avec intégration des langues présentes sur la commune (occitan-anglais-allemand etc)
- transmission de connaissances culinaires (recettes de grand-mère, confection de confitures avec les jeunes)
- initiation à l'Internet (Techniciens du Cœur)
  - **maître d'œuvre :** bénévolat/associations
  - **phasage :** annuel
  - **date de l'exécution effective :** 2010

**Moyens financiers :**

**Coût :** néant

**Fonds propres :**

**Aides / subventions :**

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Associations (Aînés ruraux)

Bénévoles

[Pièce\(s\) justificative\(s\) N° : 86](#)

**FICHE ACTION N°3.5.3. 01**

***LIVRET D'ACCUEIL AUX NOUVEAUX ARRIVANTS***

**Date de création** : 07/2009

**Mise à jour** :

**Porteur de l'action** : COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action** : 3

**Autre(s) finalité(s) concernée(s)** :

**Action** :

- **Étude (avant projet sommaire)** : concertation
- **Réalisation (avant projet définitif)** : rédaction de fiches spécifiques (infos utiles, services, commerces, communication) sur le site Internet de la commune, impression en fonction des besoins et présentation dans une pochette support liée au bulletin municipal
- **Exécution** : fiches informatiques disponibles pour fin 2009
  - **maître d'œuvre** : commune
  - **phasage** : annuel
  - **date de l'exécution effective** : décembre 2009

**Moyens financiers** :

**Coût** : 200 €

**Fonds propres** : budget municipal

**Aides / subventions** :

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action** :

Personnel communal

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°4.1.1. 01**

**CREATION D'UN CALENDRIER MUNICIPAL  
DE L'ECO-CYTOYEN**

**Date de création :** 07/09

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** Commission « Information Agenda 21 » et Commune

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 4

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Étude (avant projet sommaire) :** répertorier l'existant
- **Réalisation (avant projet définitif) :** création du calendrier à partir du modèle fourni par le syndicat mixte du Pays Thur Doller (département 68)

Contenu : informations sur le développement durable, la lutte contre le changement climatique et sur les dates-clefs de la commune (manifestations, conseils municipaux, réunions...)

- **Exécution :** publication au 2<sup>nd</sup> semestre 2010 en supplément du bulletin municipal

- **maître d'œuvre :** Commune
- **phasage :**
- **date de l'exécution effective :** décembre 2010

**Moyens financiers :**

**Coût :** équivalent à une publication supplémentaire du bulletin municipal

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :** 0%

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Outil informatique

Personnel communal

Imprimeur

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°4.1.1. 02**

**AMELIORATION DE L’AFFICHAGE MUNICIPAL**

**Date de création :** 3ème trimestre 2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l’action :** Commune

**Finalité dans laquelle s’inscrit cette action :** 4

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** inventorier les points d'affichage municipal pertinents (2009)

- **Réalisation (avant projet définitif) :** remplacement des panneaux actuels par des vitrines d'affichage situées aux points de collecte des déchets ménagers, ainsi qu'à la salle des fêtes. Lancement en 2010 ; achèvement 2011.

Vitrines de 6 feuilles A4 de capacité, fermeture avec clef, fond tôle, montée sur poteaux.

- **Exécution :** 2010 : mise en place de la première moitié des vitrines ; 2011 : mise en place de la seconde moitié.

- **maître d’œuvre :** Commune

- **phasage :** 2010-2011

- **date de l’exécution effective :** décembre 2011

**Moyens financiers :**

**Coût :** 5100€ HT

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :** 0%

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l’action :**

Fournisseur de mobilier urbain.

Moyens communaux.

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°4.2.2. 01**

***MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE***

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 4

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** inventorier l'existant
- **Réalisation (avant projet définitif) :** mise en valeur du petit patrimoine
- **Exécution :** créer et installer des panneaux de signalisation, informer les habitants et les touristes, établir une liste de travaux et réparations éventuels ou d'entretien, sensibiliser la population
  - **maître d'œuvre :** commune / habitants
  - **phasage :** annuel
  - **date de l'exécution effective :** 2009

**Moyens financiers :**

**Coût :** 1000 €/an à définir

**Fonds propres :** 100 %

**Aides / subventions :**

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Personnel communal / bénévoles

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°4.2.2. 02**

**MISE EN VALEUR DE L'EGLISE**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 4

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Étude (avant projet sommaire) :** Profiter du plan d'aménagement du bourg (PAB 3<sup>ème</sup> tranche) pour mettre en valeur l'église
- **Réalisation (avant projet définitif) :**
  - Mise en valeur des vitraux et du clocher par un éclairage spécifique.
  - Fleurissement des abords de l'église.
- **Exécution :**
  - **maître d'œuvre :** COMMUNE
  - **phasage :**
  - **date de l'exécution effective :** 2010

**Moyens financiers :**

**Coût :** 10 000 € à confirmer

**Fonds propres :** A définir

**Aides / subventions :** Syndicat d'électrification (à confirmer)

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Syndicat d'électrification /Commune.

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°4.2.2. 03**

**AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE  
SUR LA COMMUNE**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 4

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Étude (avant projet sommaire) :** Plan d'aménagement du bourg (PAB) et nécessité d'adaptation à l'évolution de l'urbanisation.

- **Réalisation (avant projet définitif) :**

- Création de zones limitées à 30 km/h dans les zones habitées critiques

- Pose de panneaux stops et priorité sur certains carrefours

- Création et réfection des passages piétons

- Pose de ralentisseurs

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** COMMUNE

- **phasage :**

- **date de l'exécution effective :** 2010

**Moyens financiers :**

**Coût :** 2000 € estimé

**Fonds propres :** Commune

**Aides / subventions :** Néant

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Conseil Général

Pièce(s) justificative(s) N° : 38

**FICHE ACTION N°4.2.3. 01**

**ORGANISATION DE FLEURISSEMENT DU VILLAGE**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 4

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Étude (avant projet sommaire) :** inventaire de l'existant
- **Réalisation (avant projet définitif) :**
  - fleurissement abondant à base d'espèces végétales variées résistantes à la sécheresse (entrée du village, place de l'église, devant la mairie)
  - continuer l'aménagement du petit parc derrière la mairie pour en faire un lieu de promenade et de rencontre (parc communal) pour automne 2010
- **Exécution :** étude de terrain, aménagements, plantations – achat de vasques, suspensions, plantes et divers
  - **maître d'œuvre :** COMMUNE
  - **phasage :** annuel
  - **date de l'exécution effective :** fin 2009-2010

**Moyens financiers :**

**Coût :** fleurissement SDF talus 2000€ / suspensions murales + 2 vasques Mairie 700€

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :**

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Commune

[Pièce\(s\) justificative\(s\) N° : 38](#)

**FICHE ACTION N°4.2.3. 02**

**CONCOURS « LES MAISONS FLEURIES »**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 4

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Étude (avant projet sommaire) :** proposition
- **Réalisation (avant projet définitif) :** organiser un concours de fleurissement naturel sur toute la commune (bourg et LD) en trois catégories : maisons, terrasses et jardins. Chaque catégorie serait dotée d'un 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix.
- **Exécution :** mettre en place un jury et définir les critères précis du concours
  - **maître d'œuvre :** Ginette VICENS
  - **phasage :** annuel
  - **date de l'exécution effective :** fin mai-début juin 2010

**Moyens financiers :**

**Coût :** lots obtenus via des sponsors + 500€ de prix

**Fonds propres :** 50 % à définir

**Aides / subventions :** sponsors

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Sponsors / bénévoles / habitants

Par la suite : concours à thèmes (couleurs, formes, minéraux, espèces etc.)

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°5.5.2. 01**

***MODERNISATION DE L’AFFICHAGE MUNICIPAL***

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l’action :** Commune

**Finalité dans laquelle s’inscrit cette action :** 5

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** demande de devis aux entreprises spécialisées (2009)
- **Réalisation (avant projet définitif) :** installation d'un panneau d'information électronique à la Mairie (pour informations importantes, exceptionnelles ou évènementielles)
- **Exécution : 2010**
  - **maître d’œuvre :** Commune
  - **phasage :**
  - **date de l’exécution effective :** décembre 2010

**Moyens financiers :**

**Coût :** attente devis : 1000 à 3000 € HT

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :**

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l’action :**

Fournisseur du panneau.

Personnel communal.

Pièce(s) justificative(s) N° :

**FICHE ACTION N°5.5.2. 02**

**TOURISME VERT**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 5

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :**

**Action :**

- **Étude (avant projet sommaire) :** propositions
- **Réalisation (avant projet définitif) :** groupe de travail
- **Exécution :**
  - halte nautique plage du Coux
  - transformation de la station de pompage en gîte pour randonneurs
  - création d'une piste cyclable en bordure de la rivière Dordogne
    - **maître d'œuvre :** commune
    - **phasage :** 2010-2015
    - **date de l'exécution effective :**

**Moyens financiers :**

**Coût :** 2 500 € (halte nautique)

**Fonds propres :** 2 500 €

**Aides / subventions :**

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Pièce(s) justificative(s) N° : 75

**FICHE ACTION N°5.6.3. 01**

**REDUCTION DE L'IMPACT DES PRODUITS  
PHYTOSANITAIRES UTILISES PAR LE PERSONNEL  
COMMUNAL**

**Date de création :** 07/2009

**Mise à jour :**

**Porteur de l'action :** COMMUNE

**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 5

**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :** 2

**Action :**

- **Etude (avant projet sommaire) :** conscience de la possibilité d'améliorer l'impact de l'utilisation de ces produits par la commune.
- **Réalisation (avant projet définitif) :**
  - Mise en place d'un suivi de l'utilisation des désherbants et produits de traitement employés par le personnel communal – Juin 2010
  - Recherche et mise en œuvre de produits moins polluants.
- **Exécution :**
  - **maître d'œuvre :** COMMUNE
  - **phasage :**
  - **date de l'exécution effective :** 2010

**Moyens financiers :**

**Coût :** A déterminer

**Fonds propres :** 100%

**Aides / subventions :** Néant

**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Fournisseurs de produits.

### **III. ELEMENTS PERMETTANT L'APPRECIATION DE LA DEMARCHE**

La démarche de mise en place de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » (agenda 21 local) a fait l'objet d'une modélisation à destination des villages par l'association Notre Village. Ainsi la démarche est identique dans tous les villages ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

#### **1. Adoption d'une stratégie d'amélioration continue**

Le village de Coux et Bigaroque s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction du nombre de points obtenu par le village lors de son évaluation.

En effet, au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »), le village fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'agenda 21.

De plus, pour conserver le label, le village devra avoir amélioré sa situation et augmenté son nombre de points ce qui pourra occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue.

#### **2. Participation des acteurs locaux et des habitants et évaluation partagée**

Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois lors de la visite de l'auditeur de l'Association sur le territoire du village, afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable, et sa traduction concrète dans un Agenda 21 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

Dans un second temps, le village a organisé une réunion publique et/ou une consultation de la population afin de partager le diagnostic remis par l'auditeur en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Une fois que la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » (l'agenda 21 local) a été formalisé par le comité de pilotage, elle a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

#### **3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail**

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation du village est réalisée à partir des 3 volets du développement durable (environnemental, économique, social) puis elle est restituée en fonction des 5 finalités si bien que les préoccupations économiques, sociales et environnementales se retrouvent à l'intérieur de chaque finalité. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse remise au village.

Par ailleurs, concernant les méthodes de travail, le village organise des réunions de travail du comité de pilotage qui favorisent la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués soit en fonction des 3 volets, soit en fonction des 5 finalités. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage si bien que chaque groupe de travail a réfléchi sur les 3 volets et/ou sur les 5 finalités.

Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant le transversalité.

#### **4. Organisation du pilotage**

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire lors de la réunion publique animée par l'auditeur.

Le comité de pilotage réunit une dizaine de personnes volontaires, dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3.

Une personne ressource est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage (environ une par mois), les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » formalisée, elle est approuvée par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

## *COMITE DE PILOTAGE AGENDA 21 DE LA COMMUNE DE COUX ET BIGAROQUE*

### **Commission « Bien Vivre Ensemble » :**

Animatrice : VICENS Ginette  
Référente Mairie : CLOT Michèle  
Membres : BERAUD Monique  
BOURGES Christine  
BOURGES Maryse  
FOURNEL Catherine  
GEBLE Christian  
GEBLE Nicole  
MIGNIOT Muriel  
PRIME Bénédicte  
SEQUEIRA Emmanuelle  
VICENS Michèle

Représentants du Conseil Municipal : BESSE Yannick, PARKER Cathy, RAULT Fabienne

### **Commission « Information » :**

Animateur : WEIDMANN Jean-Paul  
Référent Mairie : SORHAITZ Benjamin  
Membres : WEIDMANN Nicole  
PRIME Bénédicte  
VICENS Alain

### **Commission « Energies » :**

Animateur : AVEZOU Jean-Claude  
Référents Mairie : RAFALOVIC Michel et CLOT Michèle  
Membres : BRISSONNEAU Thierry  
HELDER Gérard  
STIEVENART Alain

Représentants du Conseil Municipal : CHAZELAS Jean-Louis, LEGER Christophe,  
MEYROUNE Jean-Marie

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
MAIRIE DE COUX ET BIGAROQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Pouvoirs : 0

Réf. : 1009CM01

L'an deux mille neuf, le 2 octobre à 20 h 30,  
Le conseil municipal de la commune de COUX ET BIGAROQUE, dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de  
Monsieur Michel RAFALOVIC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24/09/2009

**PRESENTS** : MM BESSE - CHAZELAS - JOINEL - LALBAT - LEGER - MEYROUNE - RAFALOVIC - SCHMITZ -  
SORHAITZ - Mmes CLOT - PARKER - RAULT

**ABSENTS** (excusés) : ALLEGRE - MARTY

Secrétaire de séance : Madame Cathy PARKER



**OBJET : APPROBATION DE L'AGENDA 21 « NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR »**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 9 janvier 2009, portant sur l'approbation de  
l'Agenda 21 local « notre village, terre d'avenir ».

Il présente au conseil municipal la charte « notre village, terre d'avenir » et la soumet au vote. Cette  
charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans  
les finalités définies par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la  
mer.

Après délibération, le conseil municipal décide d'approuver la charte « notre village, terre d'avenir » :  
Agenda 21 local.

Délibération adoptée par 12 voix pour.

Extrait certifié conforme,  
Le maire,



*Michel Rafalovic*

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Reçu en sous-préfecture le :  
Publié ou notifié le :

## UN APERCU de COUX ET BIGAROQUE

**Photo 2.2.1**  
La Rivière Dordogne



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 2.4.4**  
Point d'Apport Volontaire



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 3.1.1.4.a**  
Fontaine



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 3.1.1.4.b**  
Lavoir et Ruisseau Le Boule



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 3.2.1**  
Cantine du Coux



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 3.2.3**  
Centre de loisirs



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 3.3.1**

Poste et logements sociaux



Source : Photothèque Notre Village

**Photo 3.4.5**

Bâtiment pour les associations



Source : Photothèque Notre Village

**Photo 4.2.1**

ZAD à l'Eglise



Source : Photothèque Notre Village

**Photo 4.2.2.a**

PAB : 3<sup>ème</sup> future tranche



Source : Photothèque Notre Village

**Photo 4.2.2.b**

Eglise du 12<sup>ème</sup> Siècle



Source : Photothèque Notre Village

**Photo 5.5.2**

Station de pompage à réhabiliter



Source : Photothèque Notre Village

# *ANNEXES*

## Découvrir Le Coux et Bigaroque



L'église du Coux

Le Coux et Bigaroque est une charmante petite commune de Dordogne, située en plein cœur du Périgord Noir.

Sa campagne vallonnée, bordée sur sept kilomètres par la rivière Dordogne, offre une grande diversité de paysages.

Au hasard de vos randonnées, vous y découvrirez un patrimoine riche et diversifié : 2 églises, 3 châteaux, 18 maisons nobles, de maître ou chartreuses, et un important petit patrimoine bâti (fours, lavoirs et fontaines, travaux, pigeonniers, cabanes en pierres sèches).

Le village de Bigaroque mérite à lui seul, une longue halte. Ses maisons, toutes anciennes, semblent dévaler en cascade le coteau abrupt jusqu'à la rivière. Si vous empruntez ses chemins, vous apercevrez la vallée de la Dordogne et pourrez méditer sur cette importante châtelainie qui fut dominée par un château réputé imprenable.

A la sortie du village en direction du bourg du Coux, vous remarquerez la curieuse grange dîmière (privée), datant du XIII<sup>ème</sup> siècle, lieu de péage et de repos pour les gabariers qui naviguaient sur la Dordogne.

Enfin, offrez-vous un détour par les côteaux, vous serez conquis par le charme des hameaux que nos aïeux ont su intégrer dans les points forts des paysages, adossés aux bois et dominant les terres qu'ils travaillaient (Hameaux de Lanceplaine, Lagrave, Braguel, Langle). De-ci de-là, surplombant la plaine, vous pourrez admirer la vallée de la Dordogne où semblent manœuvrer, comme à la parade, des alignements de peupliers d'Italie.

A proximité immédiate, de nombreux sites touristiques réputés vous séduiront : la ville médiévale de Sarlat, la grotte de Lascaux, les villages troglodytiques, les châteaux de la Vallée de la Dordogne, les paysages pittoresques de la Vallée de la Vézère...

## Le Coux et Bigaroque à travers l'histoire

### Préhistoire

Des traces paléolithiques et moustériennes avec des outils taillés dans le silex ont été relevées à la carrière de Saint-Georges. Mais les premières traces d'organisation humaine et de l'homme sédentaire agriculteur se trouvent nombreuses sur le plateau au sol léger et sableux situé entre l'Aurival et le coteau de Cazenac. Ce site privilégié a motivé l'installation de communautés agricoles et la mise en valeur de terres vierges à la fin de la période néolithique. La fouille de la grotte sépulcrale d'Eybral confirme l'intérêt archéologique avec des crânes portant des traces de trépanation réussie. Il a été trouvé sur ce plateau un matériel litique et céramique important : haches polies, meules, pointes de flèche, houes, galets en poids pour filets de pêche, etc.

C'est donc sur ces terrasses et replats que les premiers agriculteurs firent leur apparition, qu'ils semèrent les premières céréales et élevèrent les premiers troupeaux, trouvant dans les bois et la rivière, par la chasse et la pêche, leur supplément de nourriture. Les Gaulois, avec la civilisation celtique, implantèrent les premiers hameaux à leur emplacement actuel, avec une organisation sociale structurée. Il a d'ailleurs été retrouvé, à Saint-Georges, les résidus d'une ancienne forge de plein air qui aurait fonctionné jusqu'au XIII<sup>ème</sup> siècle.

Le Romains trouveront à leur arrivée en Périgord la douceur de vivre et y bâtiront. A côté de l'église du Coux furent découverts, en 1891, les vestiges d'une villa gallo-romaine : objets de cuivre (en dépôt au musée de Périgueux), tessons de poterie, débris de mosaïque, pièces en bronze.

Un sarcophage en pierre, trouvé au Bru, est la seule trace des siècles suivants.

### 1100 - 1453



Le castrum de Bigaroque fermait la Dordogne, rive droite, comme Beynac dont il avait le même seigneur dès le XI<sup>ème</sup> siècle. Le château fut successivement démantelé en 1393, 1405 et 1415. Il sera définitivement rasé en 1625 après avoir été utilisé par les troupes protestantes et catholiques au temps des guerres de religion.

Le territoire de Bigaroque se prêtait à l'établissement des douanes terrestres et fluviales. La grange dîmière servait de magasin et de dortoir. On y assurait la surveillance du trafic, les relais de tire et l'aide aux bateliers.

## NOS DECHETS : TRIEZ ! RECYCLEZ !

Le « Billet vert » de Michelle GLOT

Bonjour à toutes et à tous !

On me demande la possibilité de vous parler de nos déchets, de leur tri et de leur recyclage, en tant qu'éducateur et représentant du SMICTOM de Belvès dans différents lieux communaux.

Après quelques mois d'observation, d'échanges avec les uns et les autres, de visites des centres de tri et d'enfouissement, je dois bien reconnaître que trier et recycler nos déchets n'est pas chose naturelle. En fait, au fil d'années de consommation effrénée, nous avons perdu le simple bon sens de nos ancêtres. La société du « tout jetable » fait de nous des pollueurs dont le devenir des déchets gérés est loin d'être une priorité.

« La tri ? Le recyclage ? Il faut s'y habituer, ne dit-on ! »

Condition de temps nous n'i-t-il fallu pour nous habituer à Internet et aux téléphones portables ? En moins de 5 ans, la terre entière est asséchée et les périodes fonctionnent jusqu'à fin fond de nuit part – pendant ce temps, nous sommes toujours incapables de trier correctement nos sacs jaunes, de ne mettre que du verre ou que du papier dans des conteneurs spécifiques !

On nous demande de trier nos déchets, ce qui ne convient pas à tout le monde.

Pourquoi ? Qu'y a-t-il de si rébarbatif à trier nos déchets ?

Avoir que tout ne soit mis pile-mêlée dans une poubelle, un carton, un magazine, une bouteille, une boîte de conserve, une cassette, n'est rien de séduisant, ce ne sont que des « conteneurs » vides ! Tout est manipulable, facile à trier et à placer dans les conteneurs spécifiques.

Ce n'est qu'une question de volonté individuelle !

Quand on a vu (et je ne peux que vous inciter à aller visiter ces lieux), le centre d'enfouissement de Saint Laurent des Hommes où nos ordures ménagères finissent, bien tassées sur 12 m d'épaisseur et 13 hectares (pour ce seul site !) cela ne donne pas envie de prendre le problème du tri des déchets à la légère.

Nous préférons pour nos enfants une planète truffée de « cassas » remplissant des déchets plus ou moins toxiques. Ces bombes à retardement dont personne ne connaît l'impact pour les générations futures, fruits de notre actuelle insouciance, ne valent-elles pas la peine de faire du tri et du recyclage de nos déchets une priorité individuelle ?

Je suis conscient des difficultés que vous pouvez avoir à trier correctement vos déchets, tant il est vrai que les techniques évoluent continuellement. C'est pourquoi, je vous propose d'organiser des réunions d'information pratiques sur le site de vos communes respectives.

Vous trouverez, page suivante, le calendrier des ces rencontres.

4

En attendant, notez quelques règles simples :

- respectez les consignes de tri (inscrites sur les sacs jaunes, conteneurs et colonnes, journal du tri et brochures),
- mettez le verre dans les colonnes à verre (Église, Les Villedes, St-Georges, camping La Font, Maynard, Bigaroque),
- ne disposez pas d'excipients autour des poubelles,
- utilisez la déchèterie,
- ne mettez pas d'ordures ménagères en vrac dans les conteneurs (utilisez des sacs),
- en cas de doute, renseignez-vous : SMICTOM de BELVÈS : 05 53 29 84 97.

### CALENDRIER DES REUNIONS D'INFORMATION SUR LE TRI

#### Mardi 18 novembre 2008

- 9 H 30 Ecole du Coux
- 10 H 30 Salle des Fêtes
- 15 H 30 Brognat (avec Côte Buffrenet)
- 16 H 30 La Bourquette

#### Mardi 25 novembre 2008

- 9 H 30 St-Georges
- 10 H 30 Maynard
- 11 H 30 Le Bolestier
- 14 H 00 Castung (avec Longe + Lognon)
- 15 H 00 Les Volades
- 16 H 00 Lancepèline

#### Mardi 2 décembre 2008

- 9 H 30 Lantuil
- 10 H 30 La Singe
- 15 H 00 Bigaroque
- 16 H 00 Las Barles (avec Les Colonnes)

#### Mardi 16 décembre 2008

- 10 H 00 La Font
- 11 H 00 La Singe
- 15 H 00 Les Carbelles

Ces réunions auront lieu sur le point de contacts. En cas d'empêchement, la rencontre sera reportée à une autre date. Si vous ne pouvez assister à la réunion de votre point de contacts, vous pouvez assister à celle d'un autre point à votre convenance.

Nous comptons sur votre présence. Ensemble nous pourrions faire passer le tri et le recyclage de nos déchets. Merci.

5

<b>ATD</b> Durabilité	commune de Coux et Bigaroque	
	<b>Mise en sécurité de la traverse-Requalification du centre-bourg</b> analyse et programme	

L'aménagement de la traverse dans sa troisième tranche, doit répondre à des exigences de sécurité, car l'arrivée sur le bourg depuis Sionis est précédée d'une longue ligne droite. Un aménagement de deux terre-pleins centraux successifs serait un bon moyen pour "casser" les vitesses d'entrées des véhicules, dès le début de l'agglomération. D'autant plus qu'il est nécessaire de créer latéralement une bande de stationnement, compte tenu des insuffisances des espaces publics existants aux abords de la salle des fêtes. La mise en place d'une bande axiale large sera également nécessaire afin de compléter le dispositif de sécurité. Elle permettra d'éviter les dépassements ou écarts qui pourraient mettre en malchance les piétons issus des voitures en stationnement. Deux passages protégés permettront aux piétons de relier les trottoirs au socle, notamment un escalier de liaison avec la salle des fêtes. Le projet propose ensuite un réaménagement complet des places du "bas du bourg", afin d'une part, d'organiser mieux les usages : terrasses de restaurant, aires de stationnement, parvis d'accès à l'église ou à la salle des fêtes, et d'autre part, de redonner à cette partie du bourg discrète, mais néanmoins essentielle une image qualitative plus en rapport avec les fonctions vitales du bourg.

Lignes d'aménagement de la traverse  
 Aménagement de la rue de liaison à l'axe d'un carreau central  
 Création d'un trottoir de liaison piétons  
 mise en place d'une zone de stationnement  
 Réaménagement des véhicules à prévoir à l'axe de deux terre-pleins centraux successifs  
 Mise en place d'un passage protégé et d'un escalier de liaison  
 Création d'une terrasse pour le restaurant  
 réorganisation des parkings  
 Mise en place de parvis  
 collecte et évacuation des eaux pluviales à redimensionner afin de récupérer la voie départementale

page 4

<b>ATD</b> Durabilité	commune de Coux et Bigaroque	
	<b>Mise en sécurité de la traverse-Requalification du centre-bourg</b> Photos de référence	

exemple de stabilisé type stabipog sur un parking

revêtement de calcaire et ailes sur trottoir

exemple d'écarterment avec caniveau double-pente et plantes grimpantes en façade

exemple de traverse recallibrée avec trottoirs de matériaux naturels

page n°5